



**Ensemble, LUTTONS
contre l'EXCLUSION**

RAPPORT d'activité • 2019 •



RAPPORT EN 3 AXES

- la prévention spécialisée 01 ●
- l'hébergement et l'insertion par le logement 02 ●
- les ressources humaines 03 ●

2019 EN QUELQUES CHIFFRES

1346
ménages

1688
personnes
accompagnées

435
enfants

60
salariés

132
appartements

493
places
d'hébergement

46
partenaires

34
bénévoles

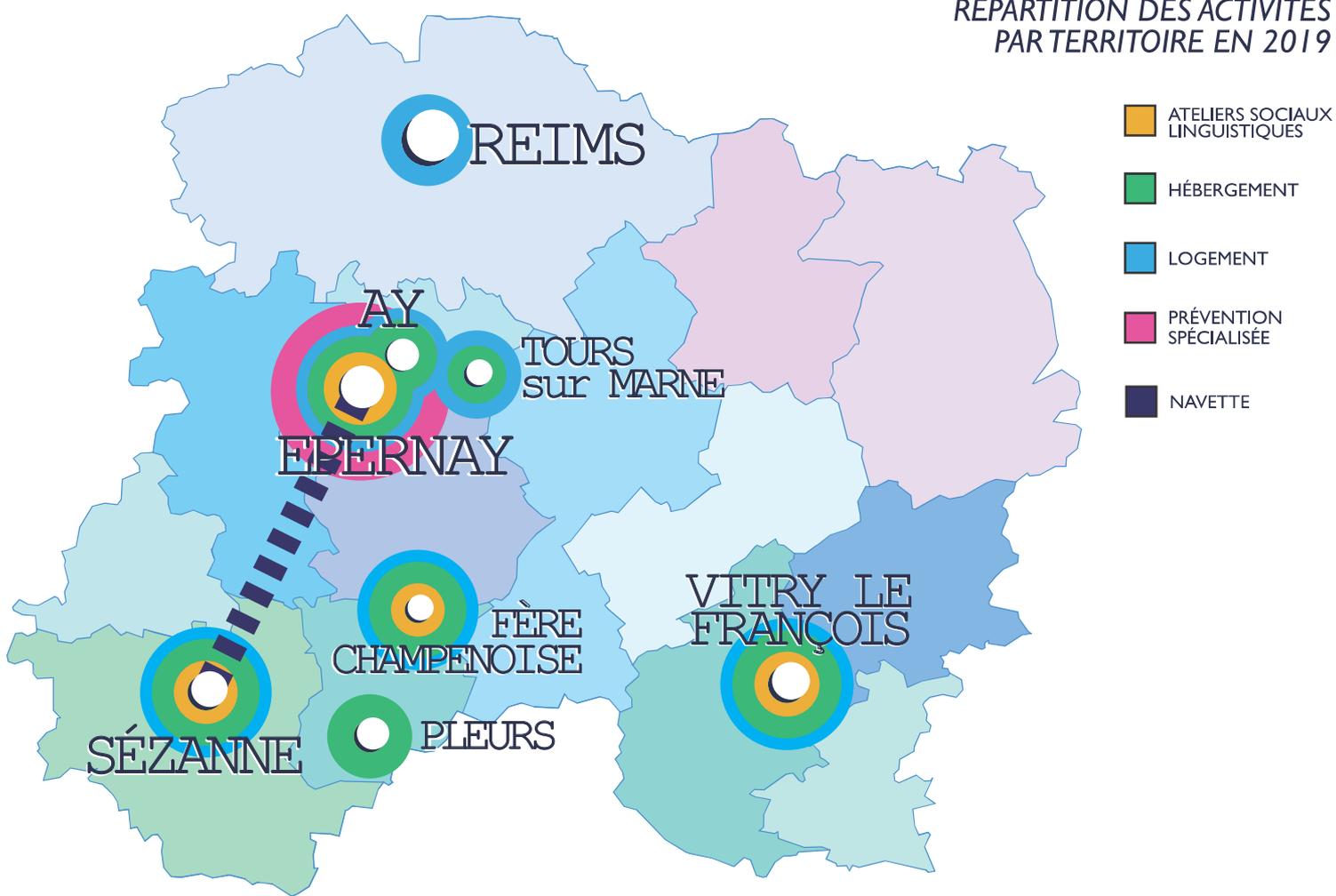
9
services civiques
pour 7 postes

16
administrateurs

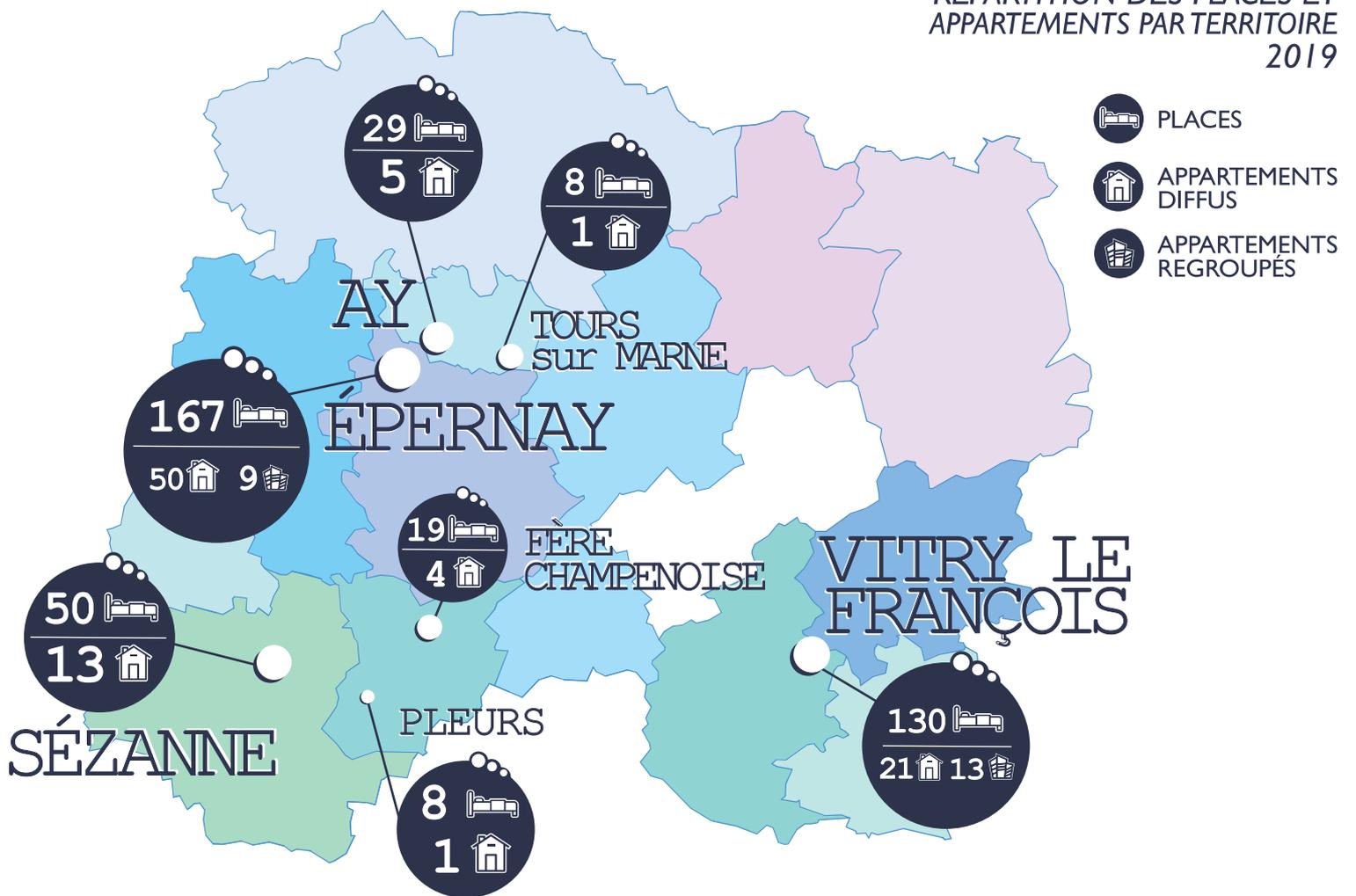
5
réseaux

28
stagiaires

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS PAR TERRITOIRE EN 2019



RÉPARTITION DES PLACES ET APPARTEMENTS PAR TERRITOIRE 2019



SOMMAIRE

SERVICE PREVENTION SPECIALISEE

p. 1

Présentation globale en chiffres

Accompagnement à la scolarité et tutorat scolaire

Le chantier éducatif

Les vendanges partagées -Epernay et Vitry-le-François

Loj' Toît Epernay

SERVICES HEBERGEMENT ET INSERTION PAR LE LOGEMENT

p. 6

Tableau comparatif des personnes hébergées

Les demandes d'hébergement

Focus : L'hébergement d'urgence des victimes de violences

L'hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence hivernal

L'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S)

Les hébergements temporaires

Les aménagements de peines

L'accueil mère-enfant

Le Centre d'Accueil et d'Orientation

Pass' Logement Jeunes

Les baux glissants (Etat et Département)

L'Accompagnement Social Lié au Logement

L'intermédiation locative

Les Pensions de Famille « La Cité » et « Les Pensées »

La Résidence Accueil

APRIL -Epernay et Reims

Accompagnement des réfugiés

Action Logement

LA PARTICIPATION DES USAGERS

p 27

LES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

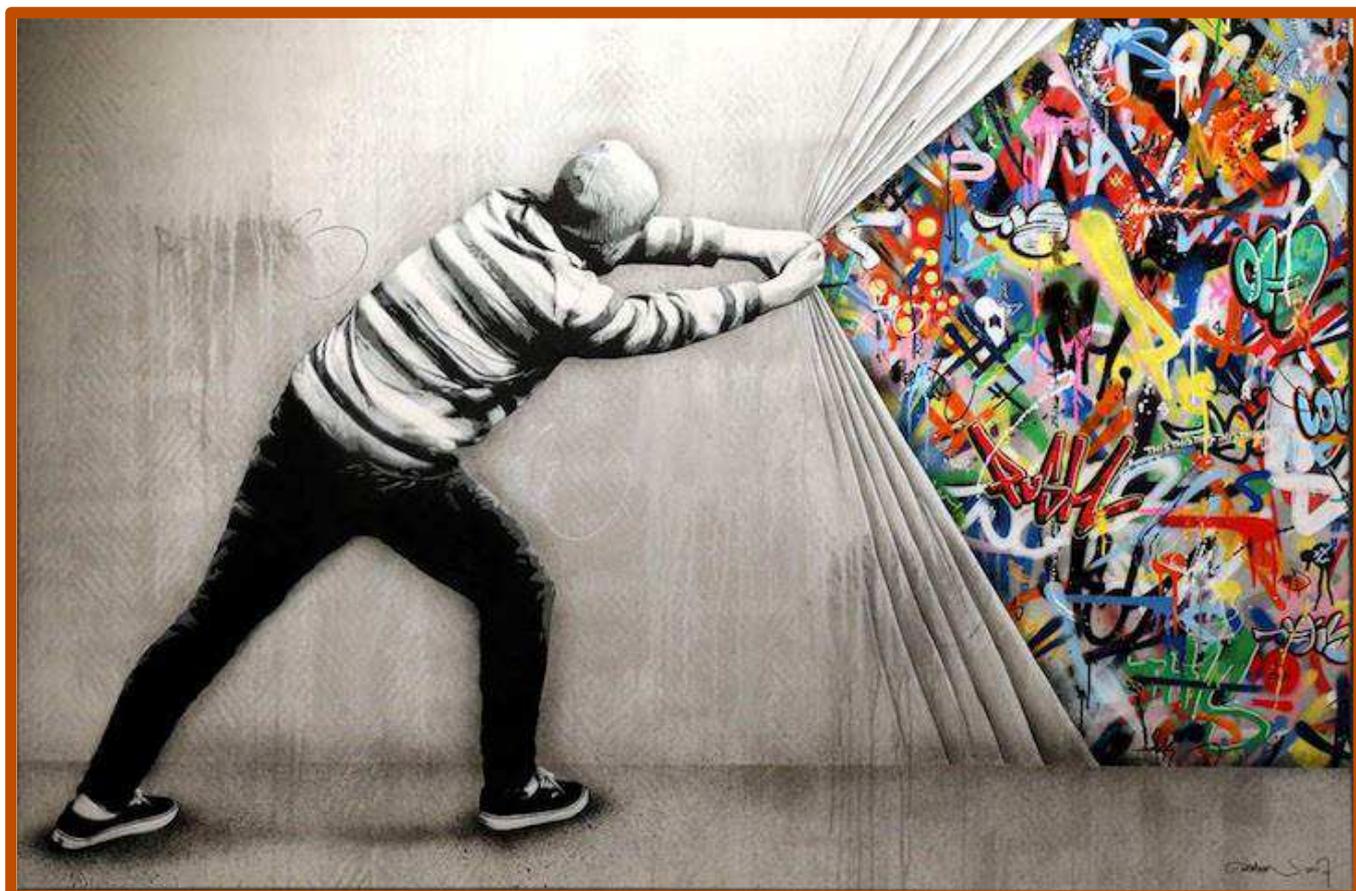
p 28

BILAN SOCIAL

p. 29

DOSSIER DE PRESSE

p 38



SERVICE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

2019

SOMMAIRE

PRESENTATION GLOBALE EN CHIFFRES

p.1

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ & TUTORAT SCOLAIRE

p.2

LE CHANTIER EDUCATIF

p.3

LES VENDANGES PARTAGÉES

p.4

LOJ' TOÎT EPERNAY

p.5



327 jeunes (+4)
151 filles - 176 garçons

Garçons + 16 ans majoritaires

89% de célibataires
8% de couples
3% de parents isolés



71% chez parents ou famille
16% hébergés par un tiers ou structure
9% de locataires
4% Sans domicile fixe



45% de scolarisés/étudiants
15% avaient un emploi ou une formation.



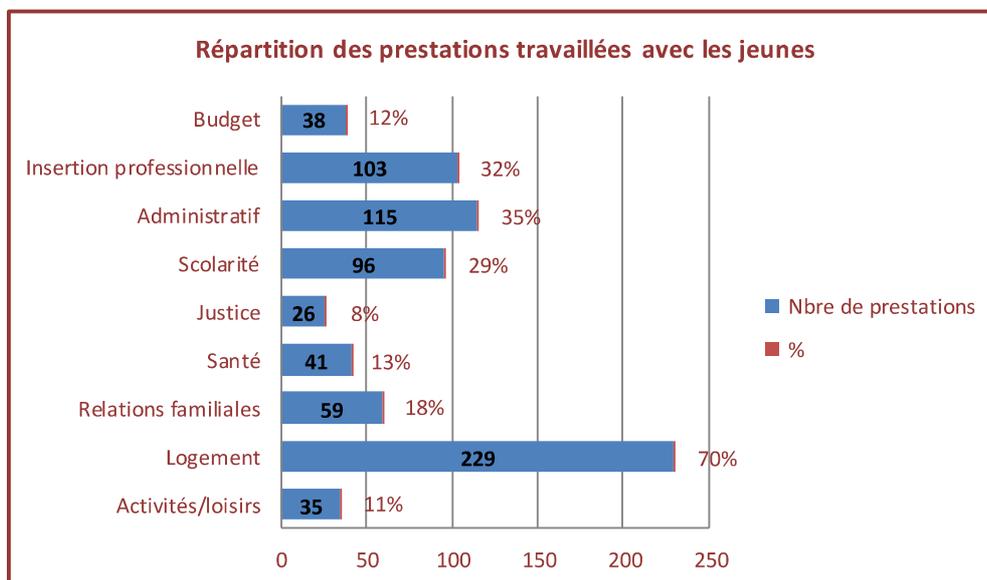
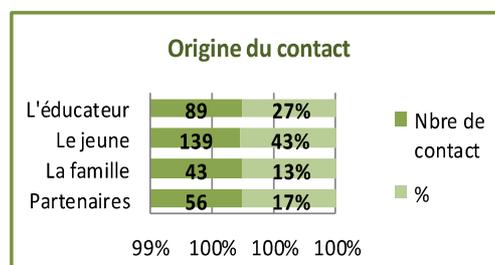
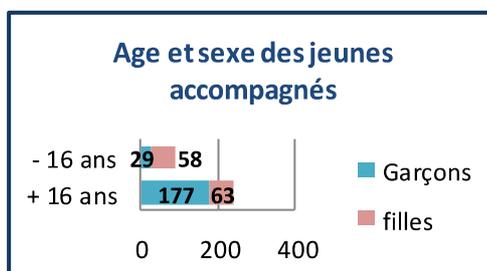
85% sans ressources
9% percevaient un salaire
2% RSA
2% pôle emploi
2% AAH

Partenaires
Département
Ville d'Épernay

PRESENTATION GLOBALE EN CHIFFRES

Il convient de rappeler que la mission de Prévention spécialisée vise l'insertion sociale et citoyenne d'adolescents et de jeunes adultes en rupture, ou en risque de rupture (rupture scolaire, familiale, socio-professionnelle, ou encore rupture avec les institutions et plus largement le monde des adultes). Le service a toute sa place pour lutter contre ces phénomènes d'emprises, dans le sens où il ne se réduit pas à l'accompagnement social éducatif personnalisé des jeunes, mais qu'il est de plus en plus investi dans le travail social collectif et communautaire (au sens de « communauté de vie » et non de « communautarisme sectaire »).

L'accompagnement social :



Les postes les plus travaillés cette année sont :

- ◆ Le logement (forte augmentation du fait de la plateforme LOJ' TOIT),
- ◆ L'administratif,
- ◆ L'insertion professionnelle
- ◆ La scolarité

Durée moyenne de l'accompagnement par jeune : 3.66 mois.



104 inscrits (+30)



94 à la MPT
10 à la Ferme de l'hôpital

Répartition par classe

6ème	26
5ème	23
4ème	19
3ème	17
2nde	9
1ère	7
Tnale	3

Répartition par collège et lycée

Terres rouges	44%
J Monnet	34.5%
S Hessel	17%
Côte Legris	1.5%
CNED	3%

Moyenne annuelle d'enfants présents par soir :

25.18 (+1.01)

Partenaires

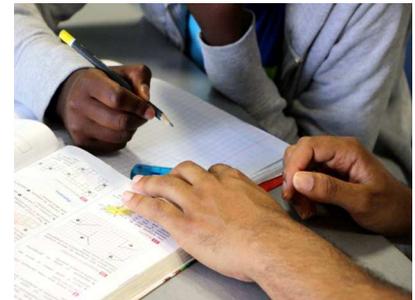
CAF
Ville d'Eprenay
Partage Travail 51
Education nationale
DRE

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ & tutorat scolaire

L'accompagnement à la scolarité est à destination des collégiens et lycéens sparnaciens. Il s'appuie sur 4 missions principales : l'accompagnement et le soutien aux familles, la réussite scolaire, la lutte contre le décrochage et l'ouverture culturelle.

Le tutorat scolaire a pour objectif de favoriser la réussite scolaire par des ateliers collectifs de soutien à la scolarité (théâtre, débat, écriture...).

Il s'agit aussi de mettre à disposition des collégiens et lycéens, un lieu calme et studieux leur permettant de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions, encadrés par des adultes. L'action se déroule sur deux sites ; la Maison Pour Tous et le Centre Social de la Ferme de l'Hôpital.



L'Equipe de tuteurs :

Les tuteurs sont tous à minima titulaires du baccalauréat et sont rémunérés par l'intermédiaire de Partage Travail 51.

Relation avec les familles :

La présence, l'assiduité et le niveau scolaire des jeunes sont suivis par le service, en lien avec les parents. Lorsqu'un enfant ne se présente pas régulièrement, les parents sont contactés et une visite à domicile ou un entretien au Club est organisé pour comprendre les motifs d'absence. Chaque famille bénéficie de l'accompagnement d'un éducateur du service de prévention spécialisée. Le contenu de l'accompagnement est individualisé en fonction des besoins repérés (soutien à la parentalité, accompagnement aux RDV dans l'établissement scolaire, orientation vers des structures partenaires...)

Relation avec les collègues :

Depuis plusieurs années, les relations partenariales avec les établissements de l'Éducation Nationale sont riches. Ce partenariat est important à plusieurs titres :

- * Le lien établissement scolaire-familles-jeune
- * La connaissance des programmes et modalités d'examens
- * Les orientations scolaires, notamment pour les 4èmes et 3èmes
- * L'information de l'actualité de l'enfant
- * La mise en place d'actions co-animées par des professeurs et des éducateurs

Des contacts réguliers entre l'équipe éducative du Club de Prévention et les équipes éducatives des établissements scolaires existent pour les jeunes qui posent des difficultés scolaires et/ou de comportement. Ce partenariat, tout à fait important doit se poursuivre et se développer dans l'intérêt de tous.



LE CHANTIER EDUCATIF

23 jeunes (+5)

Moyenne d'âge : 21 ans

Lieu de résidence :

57% sont issus des Quartiers Prioritaires de la Ville

13% sont issus des Quartiers en Veille Active

26% de sparnaciens hors QPV

4 % hors Epernay

Niveau scolaire :

17% de diplômés (CAP)

22% de niveau 4ème

39% de niveau 3ème

17% de niveau bac

5% jamais solarisé

A l'issue du chantier :

sur 18 jeunes sortis

56% de sorties positives (continuité du parcours d'insertion professionnelle)

17 % de sorties sans solution (non-adhésion)

27% autres

Heures chantier

3552 heures réalisées

-13% car chantiers de + courtes durées et départ en retraite du chef de chantier

21 chantiers (19 en 2018)

16 donneurs d'ordre (11 en 2018)

Partenaires

Ville d'Epernay
Mission locale
Communauté de communes
Bailleurs sociaux

Le chantier éducatif poursuit deux objectifs principaux :

- * Proposer un dispositif de remobilisation dans un projet d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.
- * Constituer une passerelle vers l'emploi et/ou la formation professionnelle pour les jeunes qui ont un projet et qui ont besoin d'être soutenus dans la mise en place de ce dernier.



Le chantier éducatif n'est pas une fin en soi. Il intervient dans le parcours d'un jeune, sur un laps de temps prédéterminé avec les éducateurs et les partenaires. Il est un moyen de réimpulser ou de soutenir une dynamique d'insertion socioprofessionnelle. Pour nombre de jeunes, il représente un tremplin à l'insertion sociale et professionnelle. Les jeunes sont rémunérés.

La demande de bénéficier de ce dispositif est forte et le chantier éducatif ne peut accueillir tous les jeunes qui en font la demande. De plus en plus de jeunes sont « en panne » dans

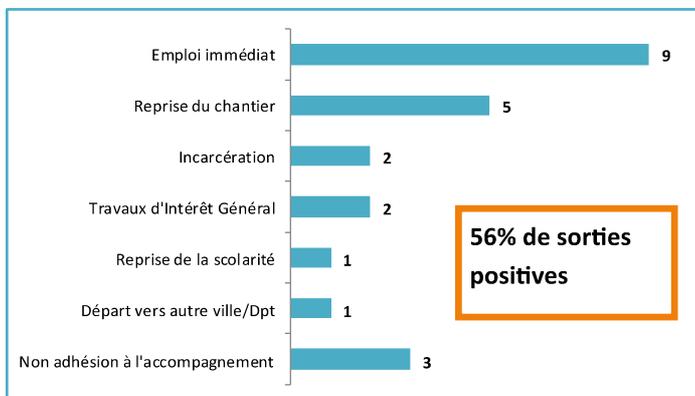
leur parcours d'insertion et dans l'accès à l'emploi. Les jeunes bénéficiant d'un passage sur le chantier éducatif sont orientés par les éducateurs.

Nature des travaux : Entretien des espaces verts, peinture, déneigement, rénovation du mobilier urbain...

Durée moyenne sur le chantier :

Le nombre moyen d'heures réalisées sur le chantier pour un jeune est de **161H soit 23 jours** en 2019 (29 jours en 2018). La finalité étant que le jeune reste le temps nécessaire à la réalisation des objectifs.

A l'issue du chantier :



Pour l'ensemble des jeunes, nous pouvons observer qu'il y a eu des répercussions positives et concrètes sur des domaines spécifiques liés à l'accompagnement social mené par les éducateurs et par les conseillers de la Mission Locale.



78 participants (+36)

34 femmes-44 hommes

19 familles monoparentales (+10)

22 enfants gardés de 7H à 8H20 (+8)

12 enfants gardés le week-end de 7H à 18H (-1)



Vertus-Bouzy-Vitry le F. Chouilly-Tours/M Germaine

Champagne Moët & Chandon, Champagne Fourny, Champagne Sébille



23 jours cumulés



247 tonnes de raisin



19 partenaires associés à l'action

20 réunions d'information collectives

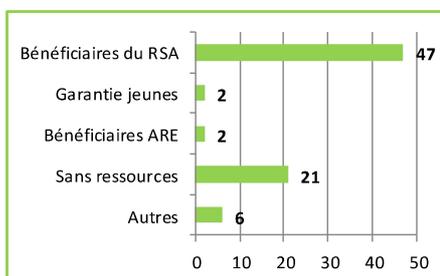
LES VENDANGES PARTAGÉES

«*Les Vendanges Partagées*», c'est proposer à un public le plus éloigné de l'emploi la possibilité d'effectuer les vendanges en bénéficiant d'un **accompagnement** et d'une **logistique** portée par les partenaires du projet : déplacements, alimentation, formations, encadrement, garde d'enfants...

Cette année le projet a été reconduit avec les mêmes maisons de Champagne **MOËT & CHANDON** et **Vve FOURNY** et élargi à la ville de **Vitry-Le-François** avec l'engagement de la maison de Champagne **SÉBILLE**. C'est aussi proposer un accompagnement personnalisé et renforcé lié à l'emploi par le biais de la **Plateforme Emploi Vendanges**.



Typologie du public avant les vendanges :



15 personnes ont connu leur première expérience professionnelle lors de cette action.

Objectifs des vendanges :

OBJECTIF EMPLOI	Réaliser une 1ère expérience pro.	15	25 %
	Se remobiliser professionnellement	25	40 %
	Découvrir le métier de vendangeur	6	10 %
	Travailler en équipe	3	5 %
OBJECTIF SANTÉ	Se tester physiquement	2	3 %
OBJECTIF FINANCIER	Rembourser des dettes	7	12 %
OBJECTIF LIÉ AU LOGEMENT	Préparer l'accès à un logement autonome	3	5 %

Travail d'accompagnement post-vendanges sur 61 personnes (hors plateforme): 18 accès à l'emploi et 16 accès à la formation soit 56% de sorties positives

SECTEUR D'EPERNAY	SECTEUR DE VITRY LE FRANCOIS
11 accès à l'emploi : 5 CDD 3 entrées sur chantier d'insertion 3 intérimaires	7 accès à l'emploi : 4 CDD 1 entrée sur chantier d'insertion 2 intérimaires
5 accès aux soins	2 accès au logement
10 accès à la formation	6 accès à la formation

LOJ'TOÎT EPERNAY



57 jeunes
(24 femmes-33 hommes)

Moyenne d'âge : 22 ans
75% de 18/25 ans

Lieu de résidence
65% sont issus d'Épernay
35% du rural sud Marne

Niveau scolaire
1 niveau III
3 niveau IV
28 niveau V
24 niveau VI
1 non précisé



24 salariés
24 demandeurs d'emploi
5 en formation
4 étudiants



1 éducateur référent
183 entretiens
36 réorientations vers les partenaires

Partenaires
Missions locales
Pôle emploi
Loj'Toît Reims
Loj'Toît Chalons en champagne
Centres de formation
Bailleurs sociaux

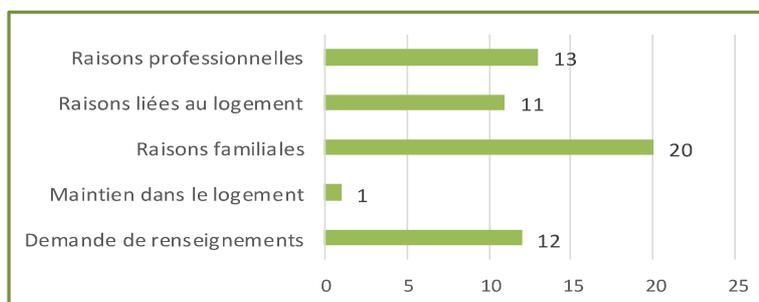
Loj'Toît est une plateforme de premier accueil pour les jeunes de 15 à 29 ans en mobilité professionnelle rencontrant une ou des problématiques liées à l'accès ou au maintien dans le logement.

L'objectif est de trouver des solutions de logement adaptées à chaque situation, de mener un accompagnement personnalisé vers le logement et de sécuriser les parcours locatifs par des orientations auprès de partenaires compétents.

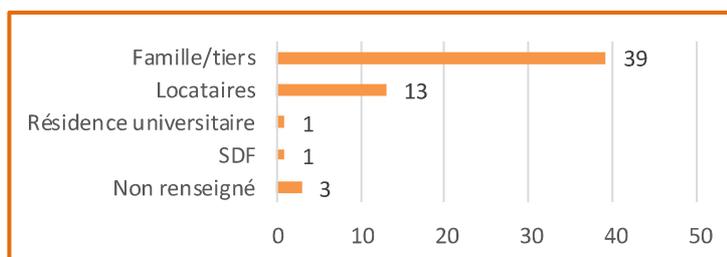
L'action a démarré le 1er octobre 2018.



Motif de la demande :



Situation locative des jeunes :



Accompagnement des jeunes : durée moyenne d'accompagnement : 3 semaines

Accompagnement individuel (AIOA)	35
Accompagnement Administratif	27
Animer des ateliers collectifs d'aide à la recherche d'un logement	3
Aide à la construction du projet logement	30
Visite et Accompagnement des jeunes dans leurs logements	15
Informier et orienter les jeunes sur l'offre de logement après diagnostic	35
Orientation sur les partenaires compétents en fonction des problématiques des jeunes (santé, insertion, aides alimentaires...)	27
Médiation et Intermédiation locale	2
Information sur les dispositifs d'aides au logement	39
Aides dans les démarches administratives	18
Orienter sur les différents types de logements possibles	28



SERVICES HÉBERGEMENT ET INSERTION PAR LE LOGEMENT

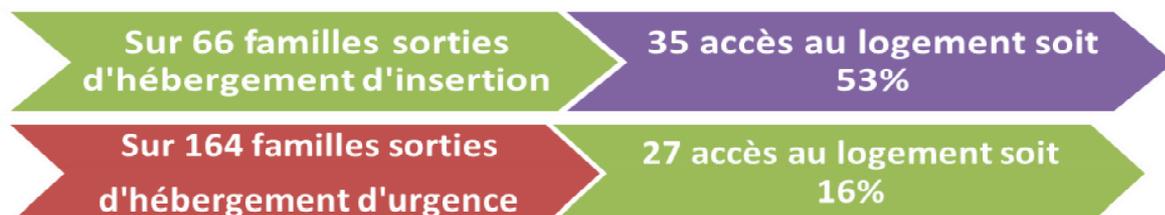
2019

SOMMAIRE

PERSONNES HEBERGEES-LOGÉES	p. 6
LES DEMANDES D'HEBERGEMENT	p. 7
HEBERGEMENT D'URGENCE <ul style="list-style-type: none">. Focus sur les femmes victimes de violences. Hébergement d'urgence (tout public). Hébergement d'urgence hivernal. Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile	p. 8
CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (C.H.R.S)	p.12
HEBERGEMENTS TEMPORAIRES	p. 13
AMENAGEMENTS DE PEINE	p.14
ACCUEIL MERE-ENFANT	p. 15
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO)	p. 16
PASS' LOGEMENT JEUNES	p. 17
BAUX GLISSANTS	p. 18
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT (ASLL)	p. 19
INTERMEDIATION LOCATIVE	p.20
PENSIONS DE FAMILLE	p. 21
RESIDENCE ACCUEIL	p. 22
APRIL	p. 23
ACCOMPAGNEMENT DES REFUGIES	p. 25
ACTION LOGEMENT	p.26
PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES – CVS	p.27

PERSONNES HÉBERGÉES - LOGÉES

		Année 2019	Année 2018	Année 2017
PERSONNES HÉBERGÉES	CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE	39 familles 43 adultes (16 F – 27H) 25 enfants	31 familles 37 adultes (16 F – 21 H) 25 enfants	29 familles 33 adultes (14 F – 19 H) 24 enfants
	APPARTEMENTS TEMPORAIRES EPERNAY	35 familles 40 adultes (20 F – 20 H) 20 enfants	29 familles 33 adultes (18 F – 15 H) 26 enfants	25 familles 29 adultes (14 F – 15 H) 26 enfants
	APPARTEMENTS TEMPORAIRES SEZANNE-VITRY	15 familles 18 adultes (6 F – 12 H) 1 enfant	8 familles 9 adultes (2 F – 7 H) 0 enfants	6 familles 8 adultes (4 F – 4 H) 0 enfants
	ACCUEIL MERE-ENFANT	4 familles 4 adultes (4 F) 5 enfants	4 familles 4 adultes (4 F) 7 enfants	7 familles 7 adultes (7 F) 13 enfants
	HEBERGEMENT D'URGENCE	141 familles 171 adultes (75 F– 96H) 117 enfants	96 familles 115 adultes (49 F–66 H) 65 enfants	120 familles 134 adultes (57F –77 H) 56 enfants
	CAMPAGNE HIVERNALE	23 familles 36 adultes (22F –14H) 64 enfants	9 familles 16 adultes (10F – 6H) 27 enfants	6 familles 10 adultes (5F – 5H) 13 enfants
HUDA (demandeurs d'asile)	62 familles 78 adultes (22F – 56H) 72 enfants	11 familles 18 adultes (9F – 9H) 17 enfants	9 familles 13 adultes (5F – 8H) 11 enfants	
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION VITRY LE F, SEZANNE & FERRE CHAMPENOISE	47 familles 47 adultes (47 H) 0 enfant	67 familles 67 adultes (67 H) 0 enfant	60 familles 61 adultes (1 F – 60 H) 1 enfant	
PERSONNES LOGÉES	PASS' LOGEMENT JEUNES	1 ménage 2 adultes (1F – 1H)	2 ménages 3 adultes (1F – 2H)	5 ménages 6 adultes (1F – 5H)
	BAUX GLISSANTS EPERNAY-SEZANNE-VITRY	52 familles 59 adultes (22 F – 37H) 33 enfants	53 familles 66 adultes (28 F – 38H) 30 enfants	20 familles 21 adultes (7 F – 14H) 16 enfants
	PENSION DE FAMILLE EPERNAY-VITRY	33 ménages 33 adultes (11 F – 22H)	21 ménages 21 adultes (5 F – 16H)	24 ménages 24 adultes (7 F – 17H)
	RESIDENCE ACCUEIL	5 ménages 5 adultes (0 F-5H)		
	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT EPERNAY	44 familles 61 adultes (31 F – 30 H) 48 enfants	34 familles 48 adultes (27 F – 21 H) 36 enfants	44 familles 55 adultes (29 F – 26 H) 42 enfants
	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT SEZANNE +VITRY	27 familles 30 adultes (17 F – 13 H) 20 enfants	27 familles 34 adultes (15 F – 19 H) 23 enfants	24 familles 35 adultes (15 F – 20 H) 26 enfants
	APRIL EPERNAY	26 familles	64 familles	48 familles
	APRIL REIMS	145 familles	98 familles	48 familles
	INTERMEDIATION LOCATIVE	6 familles 6 adultes (3 F – 3 H) 5 enfants		
	ACCOMPAGNEMENT DES REFUGIES	12 familles 14 adultes (7 F – 7 H) 11 enfants		
	ACTION LOGEMENT	8 familles 11 adultes (5 F – 6 H) 10 enfants		
	TOTAL	720 familles	554 familles	483 familles



LES DEMANDES D'HÉBERGEMENT A EPERNAY



228 1ers accueils

141 demandes d'hébergement

100 demandes SIAO
Soit 125 personnes :
108 adultes-17 enfants

moyenne d'âge 30 ans

40% de 18/25 ans

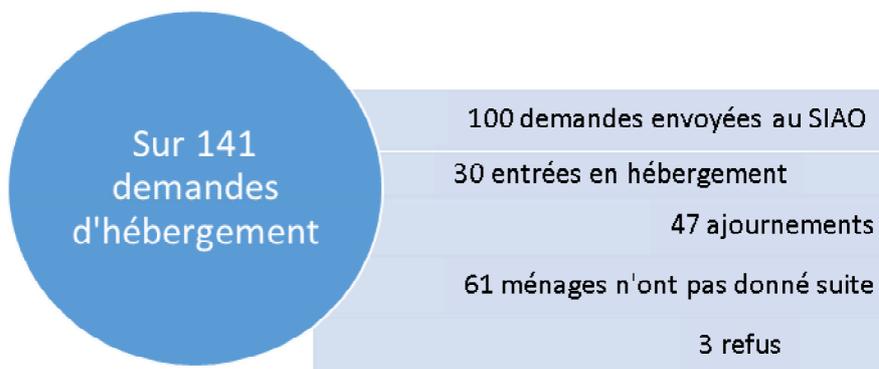
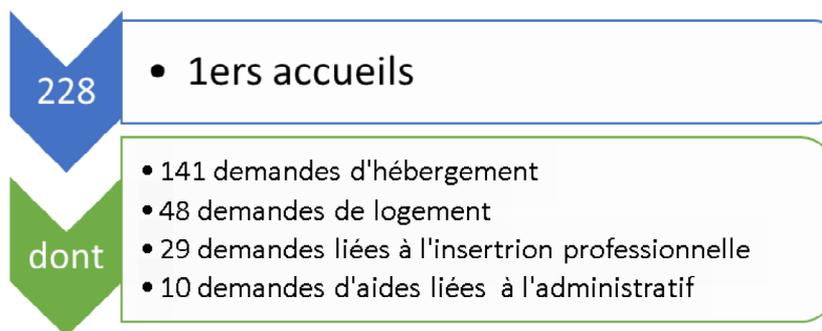
85% de personnes seules
15% de familles



30 entrées en hébergement
soit 30 %

61 demandes non envoyées
au SIAO

Le club de prévention est inscrit dans un partenariat très étroit avec le SIAO de la Marne (Service Intégré d'Accueil et d'orientation) dans le cadre du 115 pour la gestion de l'hébergement d'urgence et de l'hébergement d'insertion. Ce partenariat s'inscrit aussi plus largement par notre participation aux différentes commissions de veille sociale et autres comités de pilotage initiés par le SIAO.



35 ménages étaient déjà hébergés par le club de prévention, en hébergement d'urgence pour la plupart.



30 Ménages (+10)

Soit 33 personnes :
30 adultes - 3 enfants
moyenne d'âge 33 ans
30% de 18/25 ans

90% de personnes seules
10% d'adultes avec enfants

Statut

23 droits communs
5 régularisé
1 non régularisé
1 inconnu



Sur 22 adultes sortis :

A l'entrée
22 étaient sans emploi
A la sortie
1 CDD < 6 mois (5%)
2 CDI (9%)



Sur 22 adultes sortis :

A l'entrée
4 avaient le RSA
1 avait indemnité chômage
7 avaient l'AAH
1 avait pension d'invalidité
9 étaient sans ressources
A la sortie
3 avaient un salaire
7 avaient le RSA
1 avait indemnité chômage
7 avaient AAH
4 étaient sans ressources

L'endettement

Sur 22 ménages sortis :

A l'entrée
4 ménages avaient des dettes
A la sortie
5 ménages avaient des dettes

Les violences conjugales se définissent comme des situations où les faits de violences sont avérés, voire récurrents, cumulatifs, s'aggravent, s'accroissent et sont inscrits dans un rapport de force asymétrique et figé. Elles concernent en majorité les femmes, mais pas uniquement.

Les conséquences pour la victime sont la peur, la culpabilité, la perte de l'estime de soi et d'autonomie, l'isolement, le stress. Dans le cadre de l'accompagnement, une orientation vers le médecin traitant ou le Centre Médico Psychologique est systématique.

Les manifestations de ces violences peuvent prendre plusieurs formes : sexuelles, physiques, verbales, comme des intimidations, des bousculades ou du chantage.

Les violences intra-familiales sont des actes violents exercés entre des membres d'une même famille. Or, de nombreux jeunes sont aussi victimes de violences de la part des parents, de frères, cousins etc...



Répartition des ménages par territoire

EPERNAY 3 places			VITRY LE F 3 places		
Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.
21	23	2	9	10	1

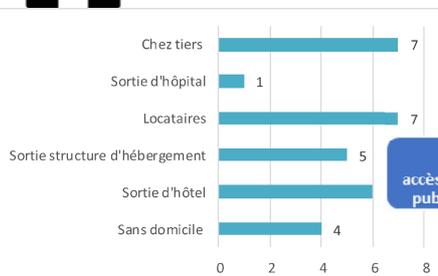
Taux d'occupation
Epernay : 100 %
Vitry le F : 86%

A noter la présence de 4 Hommes seuls



Hébergement antérieur

74 nuitées en moyenne, soit 2.5mois (6 mois en 2018)



Durée moyenne du séjour sur 22 ménages sortis

Solutions de logement à la sortie : 22 ménages sortis
8 accès au logement

2 accès au logement public sans ASLL

1 accès au logement en pension de famille

4 retours au domicile

1 accès en famille gouvernante

6 sont partis pour une autre solution d'hébergement

5 départs chez un tiers

1 retour en famille

1 exclusion pour non respect du règlement

2 départs sans laisser d'adresse



Au niveau de la santé

.24 personnes sur 30 n'avaient pas de médecin traitant à leur arrivée sur le dispositif, soit 80%.

. 7 adultes avaient un handicap.

. Sur 22 adultes sortis, 5 n'avaient pas de couverture santé à l'entrée contre 3 à la sortie.

. Tous ont été réorientés vers un accompagnement psychologique.

Des dettes ont été découvertes en cours d'accompagnement.



141 Ménages (+45)

Soit 288 personnes :
171 adultes-117 enfants

moyenne d'âge 34 ans
27% de 18/25 ans (46)

66% de personnes seules
34% de familles



Motif de la demande

33% étaient sans domicile
36% sortaient d'une structure

20% de ruptures conj/fam
11% d'expulsions locatives

Durée moyenne de séjour sur 86 ménages sortis : 131.5 nuitées

45 ménages en plus en 2019 et des durées de séjour réduites (252 nuitées en 2019).



Sur 98 adultes sortis :

[A l'entrée](#)

12 avaient un emploi (12%)

[A la sortie](#)

16 avaient un emploi (16%)



Sur 98 adultes sortis :

[A l'entrée](#)

29 étaient sans ressources

[A la sortie](#)

20 étaient sans ressources

L'endettement

Sur 86 ménages sortis :

[A l'entrée](#)

16 avaient des dettes

[A la sortie](#)

21 avaient des dettes

Partenaires

DDCSPP

Conseil départemental

Ville d'Épernay

Banque alimentaire

Resto du cœur, Vestiaire

C. Médico Psychologique

HEBERGEMENT D'URGENCE

« Assurer à toute personne sans toit, un hébergement et une aide à l'insertion ».

L'accès à l'hébergement d'urgence se fait par le 115.

Nous disposons d'une capacité d'accueil de **148 places** :

- **131** places « Tout Public »; 45 à Épernay, 12 à Aÿ, 8 à Tours/M, 20 à Sézanne, 6 à Fère-Champenoise et 40 à Vitry le François.

- **6** places « Femmes victimes de violences » ; 3 à Épernay et 3 à Vitry le François .

- **6** places « Hébergement d'urgence jeunes » ; 4 à Épernay, 2 à Vitry le François.

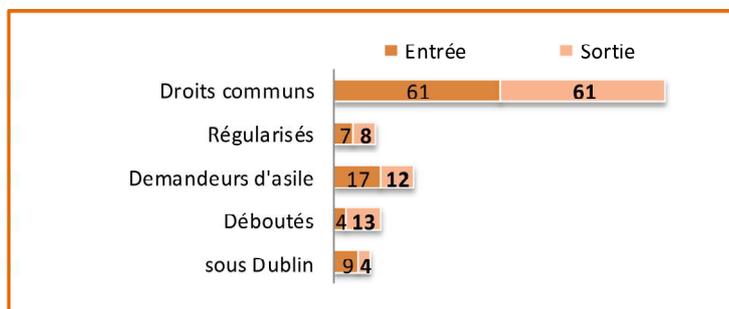
- **5** Places « Hébergement d'urgence - Appartements SAS pour les sparnaciens ».

Nous proposons un hébergement d'urgence à bas seuil d'exigence avec pour unique condition d'accès et de maintien sur le dispositif : le respect du règlement de fonctionnement.

Taux d'occupation des dispositifs d'urgence :

	Epernay	Vitry le F.	Sézanne
Femmes victimes de violence	100%	86%	
HU Jeunes	54%	79%	
HU SAS	89%		
HU tout public	100%	67%	71%
TOTAUX	86%	77%	71%

Statut administratif à l'entrée et à la sortie : sur 90 adultes sortis



Solutions de logement à la sortie : 86 ménages sortis 15 accès au logement



33 départs vers un autre dispositif d'hébergement.

14 retours familles, chez un tiers dont un retour au domicile.

4 retours au pays d'origine

1 hospitalisation

1 hôtel

8 départs sans adresse et 10 exclusion pour non respect du règlement.

Les mises à l'abri hors sud marnais (non comptabilisées dans les effectifs)

40 ménages soit 47 personnes : 42 adultes dont 20 jeunes de 18/25 ans et 5 enfants

Durée moyenne de séjour sur 37 ménages sortis : 24 nuitées (43 nuitées en 2018).



23 Ménages (+14)
Soit 100 personnes :
36 adultes - 64 enfants

moyenne d'âge 31 ans
31% de 18/25 ans

91% de familles
9% de personnes seules

Statut

Sur 36 adultes sortis :

A l'entrée

2 droits communs
1 régularisé
20 demandeurs d'asile
11 sous Dublin
1 débouté
1 non régularisé

A la sortie

2 droits communs
1 régularisé
22 demandeurs d'asile
6 sous Dublin
4 déboutés
1 non régularisé



Sur 36 adultes sortis :

A l'entrée

Aucun n'avait d'emploi

A la sortie

1 CDI à temps partiel



Sur 36 adultes sortis :

A l'entrée

14 percevaient l'ADA*
1 indemnité chômage
21 étaient sans ressources

A la sortie

1 percevait un salaire
30 percevaient l'ADA
1 indemnité chômage
4 étaient sans ressources

L'endettement

Sur 23 ménages sortis :

A l'entrée : aucun
A la sortie : 2

* Allocation pour Deman-

HÉBERGEMENT D'URGENCE HIVERNAL

de novembre 2018 au 12 juillet 2019

Le plan grand froid a pour objectif de mettre tout en œuvre pour éviter les blessures, les maladies, et même les morts qui surviennent à cause du froid. Dans un premier temps, il surveille de nombreuses données météorologiques. En parallèle, le 115 (numéro d'urgence pour l'hébergement) transmet les nombres de places disponibles, de demandes, de personnes rencontrées... : c'est la « **veille saisonnière** ». Si les conditions climatiques sont trop rudes, le préfet peut décider de mobiliser plus de places en hébergement .

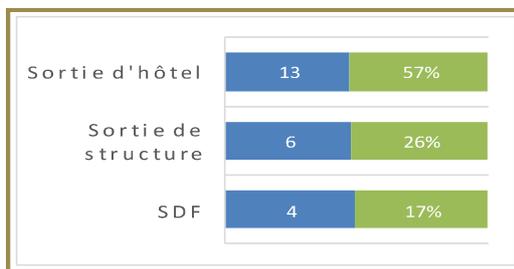
82 places réparties sur les territoires d'Épernay, Aÿ, Fère Champenoise, Sézanne, Pleurs et Vitry le François. Ouverture de 62 places en 2019.

Répartition des ménages par territoire :

EPERNAY 18 pl - AY 4 pl			SEZANNE 23 pl-PLEURS 8 pl			VITRY LE F 21 places			FERE CHAMP. 8 places		
Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.
8	26	16	5	32	22	7	28	17	3	14	9



Motif de la demande



Durée moyenne de séjour sur 23 ménages sortis : 188 nuitées

Solution d'hébergement à la sortie : sur 23 ménages sortis

EPERNAY-AY

- Hébergement d'urgence : 5
- HUDA* : 3

FERE CHAMP.

- Hébergement d'urgence : 1
- HUDA : 1
- Départ sans adresse : 1

SEZANNE-PLEURS

- Hébergement d'urgence : 2
- HUDA : 1
- CADA* : 1
- Départ sans adresse : 1

VITRY LE FRANCOIS

- Hébergement d'urgence : 5
- Retour au pays : 1
- Départ sans adresse : 1

*Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

* Hébergement d'urgence des Demandeurs d'Asile

Les dettes à la sortie s'expliquent par le fait qu'elles ont été découvertes au cours de l'accompagnement.

⇒ Aucune remise à la rue. Toutes les familles ont été réorientées vers un service d'hébergement adapté à leur situation.



62 Ménages (+51)
Soit 150 personnes :
78 adultes-72 enfants

moenne d'âge 32 ans
31% de 18/25 ans

35% de familles (91% en 19)
65% de personnes seules

Statut

Sur 26 adultes sortis :

A l'entrée

7 sous Dublin
16 demandeurs d'asile
3 réfugiés

A la sortie

3 sous Dublin
7 demandeurs d'asile
12 déboutés
4 réfugiés



L'insertion professionnelle est conditionnée à la régularisation administrative permettant d'occuper un emploi.

I CDD <6m



Sur 26 adultes sortis :

A l'entrée

1 salaire
2 avaient le RSA
22 avaient l'ADA
1 était sans ressources

A la sortie

1 salaire
2 avaient le RSA
12 avaient l'ADA
11 étaient sans ressources

L'endettement

Sur 26 ménages sortis :

A l'entrée

3 avaient une dette

A la sortie

6 avaient une dette

HÉBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE

L'objectif principal de ce dispositif est d'accueillir des demandeurs d'asile sur le territoire français par un accompagnement social visant leur autonomie et leur intégration dans la société.

153 places sont réparties sur le département au 31/12. Les appartements sont tous équipés de matériels neufs pour permettre aux résidents d'être totalement autonomes dans leur vie quotidienne.

Sous
Dublin

De plus en plus d'exilés qui demandent l'asile en France se voient opposer le règlement Dublin, qui les oblige à déposer leur dossier dans le premier pays européen où leurs empreintes ont été prises.

Taux d'occupation : 86%

Répartition des ménages par territoire :

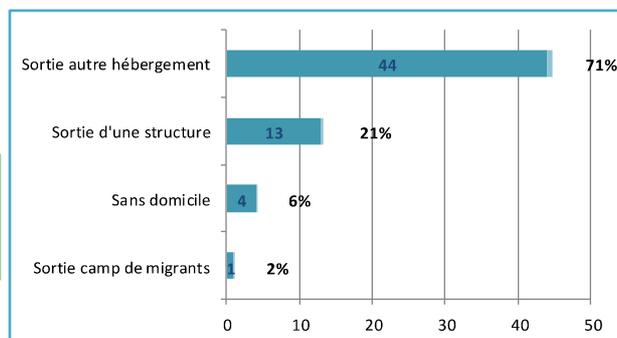
SÉZANNE –PLEURS			VITRY LE F.			FERE CHAMPENOISE			EPERNAY –AY		
23 places + 8 places			77 places			13 places			19 places + 13 places		
Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.
11	35	20	39	73	28	3	9	5	9	33	19



Motif de la demande

Fermeture des CAO* et transformation des places CAO en places HUDA

* Centre d'Accueil et d'Orientation



Durée moyenne de séjour sur 19 ménages sortis : 177 nuitées (377en 2018)

Solution de logement à la sortie : sur 19 ménages sortis

1 accès au logement en résidence sociale

6 ont été orientés vers un autre dispositif d'hébergement

2 ont été orientés vers une autre structure

1 départ pour la légion étrangère

9 départs sans laisser d'adresse

Dettes à la sortie découvertes pendant l'accompagnement.



39 ménages (+8)
Soit 68 personnes :
43 adultes-25 enfants

moyenne d'âge 36 ans
19% de 18/25 ans

72% personnes seules
28% familles

Statut

Sur 28 adultes sortis :
21 droits communs
7 régularisés



Sur 28 adultes sortis :
A l'entrée
4 avaient un emploi
A la sortie
8 avaient un emploi

12 ont travaillé pendant leur séjour.



Sur 28 adultes sortis :
A l'entrée
4 avaient un salaire
7 avaient le RSA
2 avaient pôle emploi
2 avaient l'AAH
1 avait p. d'invalidité
2 avaient l'ADA
10 étaient sans ressources
A la sortie
6 avaient un salaire
7 avaient le RSA
3 avaient pôle emploi
4 avaient l'AAH
1 avait p. d'invalidité
7 étaient sans ressources

L'endettement

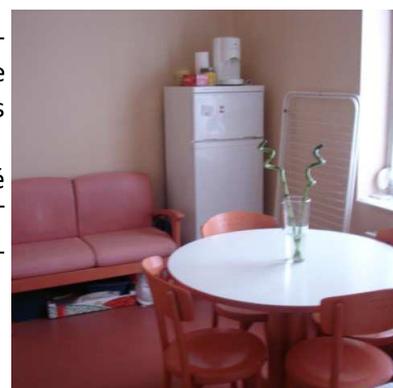
Sur 27 ménages sortis :
A l'entrée
6 avaient des dettes
A la sortie
8 avaient des dettes

C.H.R.S

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

Les 35 places du C.H.R.S se répartissent en appartements regroupés à la Maison d'Accueil Temporaire (M.A.T) et en appartements situés dans différents quartiers d'Epernay.

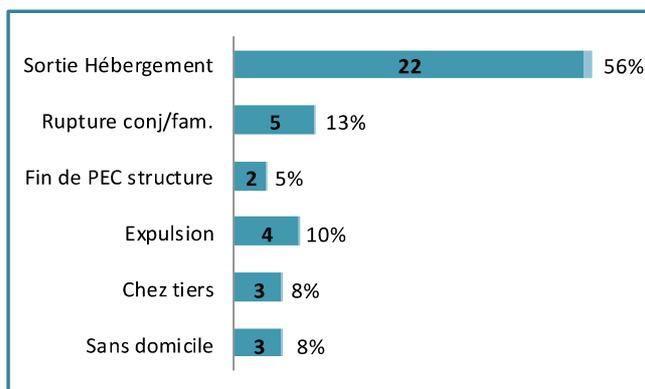
Pour rappel, nous avons fait le choix d'une « mixité positive » en faisant coexister au sein de la M.A.T des dispositifs différents (CHRS, Hébergements d'urgence, appartements temporaires ALT).



Taux d'occupation
99 % (+ 6 %)



Motif de la demande d'hébergement : 39 ménages



La majorité (56%) sortait d'un hébergement d'urgence

Durée moyenne de séjour sur 27 ménages sortis : **331 nuitées** (439 en 2018)

Solutions de logement à la sortie : 27 ménages sortis,

Sur 27 ménages sortis, 12 ménages soit 44% ont accédé au logement



4 départs chez un tiers
2 fins de prise en charge
2 sorties vers hébergement d'urgence (1 HU tout public et 1 HU Jeunes)
1 départ à l'hôpital

1 exclusion
2 orientations femmes victimes de violences
3 départs sans laisser d'adresse



49 Ménages (+12)

Soit 77 personnes :
56 adultes-21 enfants

moyenne d'âge 35 ans
25% de 18/25 ans

59% personnes seules
41% familles monoparentales

Statut

51 droits communs
5 régularisés



Sur 32 adultes sortis :

A l'entrée

7 avaient un emploi
2 étaient en formation

A la sortie

5 avaient un emploi
10 ont travaillé pendant leur séjour.



Sur 32 Adultes sortis :

A l'entrée

7 avaient un salaire
13 avaient le RSA
1 avait allocation chômage
1 pension de retraite
3 AAH
1 Indemnité journalière
6 étaient sans ressources

A la sortie

4 avaient un salaire
16 avaient le RSA
2 allocations chômage
1 pension de retraite
4 AAH
1 pension d'invalidité
4 étaient sans ressources

L'endettement

Sur 28 ménages sortis :

A l'entrée

16 avaient des dettes (57%)

A la sortie

10 avaient des dettes (37%)

HÉBERGEMENTS TEMPORAIRES À EPERNAY & SUD DÉPARTEMENT

Les hébergements temporaires sont une étape du parcours d'insertion avant un accès direct au logement ou via un bail glissant ou une mesure d'accompagnement social lié au logement.

Nous disposons de 65 places réparties sur 28 appartements ; 50 places à Epernay, 7 à Sézanne et **8 places ont été ouvertes le 1er/07/2019 à Vitry-le-François.**

A Epernay, 2 studios peuvent être mobilisés pour l'accueil de détenus dans le cadre d'un aménagement de peine.

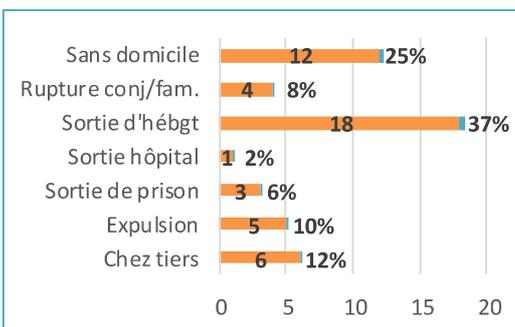
Répartition par territoire et taux d'occupation

EPERNAY- 50 places Taux d'Occupation 89%			SEZANNE - 7 places Taux d'Occupation 53%			VITRY LE F - 8 places Taux d'Occupation 64%		
Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.
34	58	20	7	10	1	8	9	0



Motif de la demande d'hébergement : 49 ménages

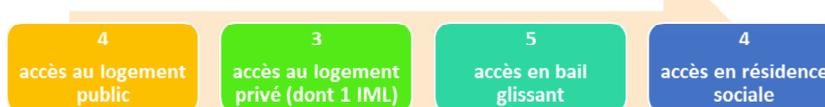
37% sortaient d'un hébergement du club.



Durée moyenne de séjour

sur 28 ménages sortis : **243 nuitées**

Solutions de logement à la sortie : Sur 28 ménages sortis, **16 ont accédé au logement**



57% d'accès au logement

2 retours en famille

3 chez tiers

2 levées d'écrou d'aménagement de peine ont intégré le dispositif d'hébergement temporaire classique

1 sur dispositif d'hébergement pour femmes victimes de violence

1 mise à l'abri

1 incarcération

1 exclusion pour non respect du règlement

1 départ sans laisser d'adresse

AMÉNAGEMENTS DE PEINES



3 Ménages (-2)
Soit 3 adultes

moyenne d'âge 37 ans
0% de 18/25 ans
3 hommes seuls

Statut

2 droits communs
1 régularisé



Sur 2 adultes sortis :

A l'entrée

2 sans emploi

A la sortie

2 sans emploi

Aucun a travaillé pendant son séjour



Sur 2 adultes sortis :

A l'entrée

2 étaient sans ressources

A la sortie

2 avaient le RSA

L'endettement

Sur 2 ménages sortis :

Aucun n'avait de dette à l'entrée et à la sortie

Au cours de l'année 2009, une convention a été signée avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Centre-Est Dijon pour l'accueil de deux personnes dans le cadre d'un aménagement de peine.



Ce dispositif permet à une personne condamnée, d'exécuter sa peine en dehors de l'établissement pénitentiaire pour poursuivre une activité professionnelle, participer à une formation, un stage ou bien effectuer un travail temporaire en vue de son insertion sociale.

Ce dispositif dépend des services pénitenciers d'insertion et de probation. Ce sont eux qui au départ évoquent avec nos services les personnes pouvant bénéficier d'un aménagement de peine. Une première rencontre s'organise pour déterminer les modalités d'accueil de la personne. C'est le juge d'application des peines qui en dernier ressort décide de la mise en place de cette mesure et de sa temporalité.

Taux d'occupation relativement bas car aucune orientation sur la période de juillet à mi-décembre.

Taux d'occupation

24%



Motif de la demande d'hébergement : 3 ménages

Tous les ménages sortaient d'incarcération pour bénéficier d'une fin de peine aménagée.

Durée moyenne de séjour sur 2 ménages sortis : 105 nuitées

L'aménagement de peine concerne uniquement les personnes condamnées dont la fin de peine n'excède pas un an.

Solution de logement à la levée d'écrou sur 2 ménages sortis

Aucun accès au logement.

2 ont basculé en appartement temporaire ALT classique



4 Ménages

Soit 9 personnes :
4 adultes - 5 enfants

moyenne d'âge 30 ans
25% de 18/25 ans

Statut

3 droits communs
1 régularisé



Sur 2 adultes sortis :

A l'entrée

2 sans emploi

A la sortie

2 sans emploi

Aucun n'a travaillé pendant son séjour



Sur 2 adultes sortis :

A l'entrée

1 avait le RSA + PF*

1 avait le RSA

A la sortie

2 avaient le RSA +PF

*Prestations Familiales

L'endettement

Sur 2 ménages sortis :

A l'entrée

1 avait des dettes et un dossier de surendettement

A la sortie

1 avait des dettes et un dossier de surendettement

ACCUEIL MÈRE-ENFANT

Cet accueil concerne les femmes enceintes ou les parents isolés ayant au moins un enfant de moins de trois ans qui ont besoin d'un hébergement.

Le dispositif apporte un soutien matériel, une aide à la parentalité et un accompagnement sur certains aspects de la vie quotidienne.

Deux appartements de type 3 sont spécifiquement dédiés à l'accueil mère-enfant.

L'accueil mère-enfant est financé par le Conseil Départemental de la Marne et l'orientation des familles s'effectue uniquement par celui-ci. Toute admission fait l'objet d'une décision du Président du Conseil Départemental.

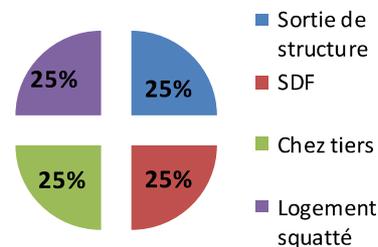


Taux d'occupation

95%



Motif de la demande d'hébergement : 4 ménages



Durée moyenne de séjour sur 2 ménages sortis : 199 nuitées (373 en 2018)

Solutions de logement à la sortie : 2 ménages sortis

1

Accès en bail glissant

1 ménage a basculé sur l'hébergement temporaire ALT classique car enfant de plus de trois ans.



47 Ménages (-20)
Soit 47 adultes

moyenne d'âge 27 ans
45% de 18/25 ans

100% d'hommes seuls

Statut

Sur 47 adultes sortis :

A l'entrée

3 primo-arrivants
22 demandeurs d'asile
22 sous Dublin

A la sortie

11 réfugiés
24 demandeurs d'asile
140 sous Dublin
2 déboutés



7 adultes ont occupé un emploi durant leur séjour. L'insertion professionnelle est conditionnée à la régularisation administrative permettant d'occuper un emploi.



Sur 47 adultes sortis :

A l'entrée

32 étaient sans ressources
15 avaient l'ADA

A la sortie

5 étaient sans ressources
31 avaient l'ADA
7 avaient le RSA
4 avaient un salaire

L'endettement

Sur 47 ménages sortis :

A l'entrée

Aucun n'avait de dette

A la sortie

7 avaient une dette (transport)

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

- C.A.O du 1er janvier au 30 septembre 2019

L'objectif principal de ce dispositif est de mettre en œuvre avec les orientations de politique publique, l'action d'accueil de migrants en situation irrégulière et venant de campements.

L'accompagnement social vise à proposer un suivi dans leurs formalités administratives dans le cadre de leur demande d'asile et à les intégrer dans la société française.



Nous disposons de deux formes d'organisation : en regroupé dans une même structure (20 places à Vitry le François) et en diffus; 8 places à Vitry le François, 5 à Sézanne, 2 à Fère Champenoise. **Au 1er octobre, fermeture des CAO et transformation des places en Hébergement d'urgence pour demandeurs d'Asile (HUDA).**

Sous Dublin

De plus en plus d'exilés qui demandent l'asile en France se voient opposer le règlement Dublin, qui les oblige à déposer leur dossier dans le premier pays européen où leurs empreintes ont été prises.

Répartition des ménages par territoire :

	SEZANNE 5 places			VITRY LE F. 28 places			FERE CHAMP. 2 places		
	Mén.	Pers.	dont enf.	Mén.	Pers.	dont enf.	Mén.	Pers.	dont enf.
	7	7	0	36	36	0	4	4	0
Taux	97%			94%			79%		



Durée moyenne de séjour sur 32 ménages sortis : **336 nuitées**

Solution de logement à la sortie : sur 47 ménages sortis

3

Accès logement en résidence sociale

4 départs pour une autre structure d'hébergement

2 départs chez un tiers

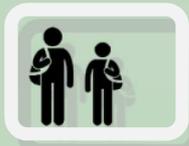
33 ont basculé sur dispositif d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

1 départ vers centre de rétention

1 exclusion pour non respect du règlement

3 départs sans laisser d'adresse

Les dettes à la sortie ont été découvertes pendant l'accompagnement.



1 Ménages (-1)

Soit 3 personnes :
2 adultes-1 enfant

moenne d'âge 24 ans

1 couple avec enfant

Statut

3 droits communs



Sur 2 adultes sortis :

A l'entrée

1 CDD < 6 mois
1 sans emploi

A la sortie

1 sans emploi
1 CDI



Sur 2 adultes sortis :

A l'entrée

1 salaire
1 était sans ressources

A la sortie

1 indemnité chômage
1 salaire + PF*

*Prestations familiales

L'endettement

Sur 1 ménage sorti :

A l'entrée

1 n'avait aucune dette

A la sortie

1 n'avait aucune dette

PASS' LOGEMENT JEUNES

"Pass' logement jeunes" est un dispositif qui permettait de prévenir les ruptures des parcours d'hébergements et de sécuriser l'accès au logement des 18-25 ans en errance. **Ce dispositif s'est arrêté en 2018 mais un ménage était encore présent début 2019.**

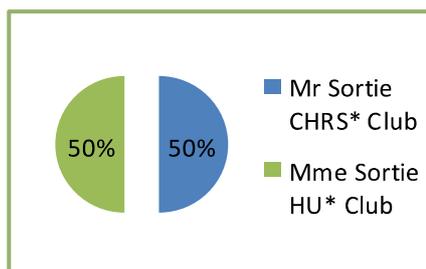
Accompagnement social non obligatoire, déploiement à la demande, à la carte. Accueil à bas seuil d'exigence: Uniquement la signature d'une charte de bon locataire et d'un EDL. Le jeune choisit son logement: La localisation, choix du mobilier

Le temps dont a besoin le jeune pour construire son projet d'insertion conditionnera le temps de l'accompagnement d'où la présence de cette famille post-dispositif.

Critères des jeunes : jeunes de 18 à 25 ans, seuls ou en couple, originaires du bassin sparnacien, sortant d'établissements spécialisés (PJJ, ASE, IME), sans solution d'hébergement, ne trouvant pas leur place dans les structures d'hébergement ou ayant fréquenté déjà une structure d'hébergement ou ayant eu un parcours locatif.



Motif de la demande d'hébergement : 1 ménage



*Centre d'Hébergement et de Réinsertion

Sociale

* Hébergement d'Urgence

Durée moyenne de séjour sur 1 ménage sorti : **815 nuitées**

Solutions de logement à la sortie : 1 ménage sorti

1

accès au logement public sans ASLL



53 Ménages

52 mesures exercées
Soit 92 personnes :
59 adultes-33 enfants

moynne d'âge 37 ans

58% de personnes seules
42% de familles dont 30%
sont monoparentales

Statut

42 droits communs
17 régularisés



Sur 38 adultes sortis :
En début de mesure

8 avaient un emploi
30 étaient sans emploi

En fin de mesure

16 avaient un emploi
22 étaient sans emploi



Sur 38 adultes sortis :
En début de mesure

8 avaient un salaire
20 avaient le RSA
6 indemnités de chômage
2 percevaient l'AAH
2 étaient sans ressources

En fin de mesure

15 avaient un salaire
16 avaient le RSA
1 indemnités de chômage
3 percevaient l'AAH
3 étaient sans ressources

L'endettement

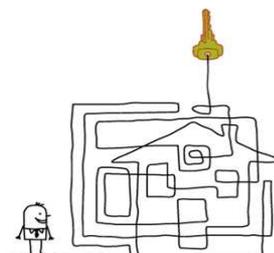
Sur 32 ménages sortis :
En début de mesure

11 avaient des dettes
En début de mesure
6 avaient des dettes

BAUX GLISSANTS

Le bail glissant est un dispositif d'intermédiation locative destiné aux personnes avec ou sans dette de loyer, rencontrant des difficultés de gestion et ayant besoin d'un soutien éducatif.

Il s'agit d'une médiation qui consiste à favoriser la relation entre un propriétaire bailleur et un locataire. Le logement est loué par le Club de Prévention, qui sous-loue à une famille. Le bail glissant sécurise la personne mais rassure aussi l'organisme logeur en raison du suivi et du soutien qu'elle continue d'obtenir de la part de l'équipe éducative. Lorsque la mesure est terminée, le bail glisse du nom du Club au nom de la personne ou famille qui garde ainsi son logement et devient locataire en titre.



Le bail glissant est toujours couplé d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement.

Répartition par territoire :

EPERNAY		SEZANNE		VITRY	
Mén.	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
41	76	6	11	5	5

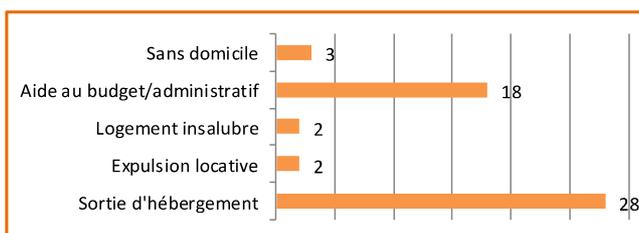
Répartition par dispositif :



Les baux glissants Etat ont débuté en juillet 2017



Motif du bail glissant : 53 ménages



53% sortaient d'un hébergement du club de prévention.

20 premiers accès au logement

16 relogements .

⇒ 1 annulation de mesure pour cause de départ à Vitry-le-François.

⇒ 4 baux non glissés :

- 1 décès
- 1 entrée en pension de famille
- 2 déménagements hors département

⇒ **27 glissements de bail.** Les ménages sont devenus locataires en titre du logement qu'ils occupaient.

⇒ 19 mesures en cours.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT



81 Ménages

10 ASLL annulés soit

71 ASLL exercés

159 personnes :

91 adultes-68 enfants

93 Mesures

moyenne d'âge 40 ans

12% de 18/25 ans

44% de personnes seules

56% de familles (dont 26% sont monoparentales)

Statut

74 droits communs

17 régularisés



Sur 57 adultes sortis :

En début de mesure

15 avaient un emploi

2 étaient en formation

40 étaient sans emploi

En fin de mesure

20 avaient un emploi

2 étaient en formation

35 étaient sans emploi

29 ont travaillé durant la mesure



Sur 57 adultes sortis :

En début de mesure

54 avaient des ressources

En fin de mesure

56 avaient des ressources

L'endettement

Sur 43 ménages sortis :

En début de mesure

24 avaient diverses dettes

dont 5 dossiers de surendettement

19 n'avaient aucune dette

En fin de mesure

20 avaient diverses dettes

dont 7 dossiers de surendettement

23 n'avaient aucune dette

Les mesures d'accompagnement social lié au logement interviennent dans le cadre d'un accès ou du maintien dans le logement. Les personnes sont locataires de leur logement. L'Accompagnement Social Lié au Logement a pour objectif de favoriser l'insertion par le logement des ménages en difficulté relevant du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Les mesures sont individualisées, personnalisées, modulables mais limitées dans le temps. La finalité de la mesure est un maintien durable dans le logement. Le service développe un dispositif d'intermédiation locative avec deux entrées possibles :



ASLL faisant suite à une sortie d'un hébergement en interne

ASLL exercé suite à une demande d'un prescripteur extérieur

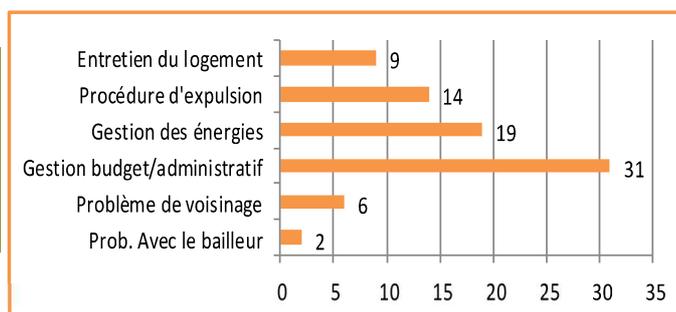
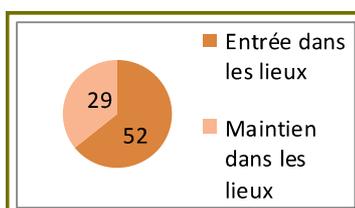
Répartition des ménages par territoire :

EPERNAY			SEZANNE			VITRY LE FRANCOIS		
Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.
44	109	48	24	47	20	3	3	0



Motif de la demande d'ASLL : 81 ménages

Difficultés rencontrées par les ménages :



51 mesures débutées en 2018 se sont terminées en 2019

14 mesures pleinement exercées en 2019

28 mesures débutées en 2019 se termineront en 2020



6 Ménages

11 personnes :
6 adultes-5 enfants

67% de personnes seules
33% de familles (dont 100%
sont monoparentales)



Sur 7 adultes à l'entrée
3 avaient un salaire
3 avaient le RSA
1 indemnités journalières

**

**Avantages de l'IML pour
le propriétaire :**

- . Garantie de paiement du loyer
- . Prime à la location
- . Avantage fiscal



- . Souplesse du bail
- . Gestion locative adaptée
- . Suivi de l'entretien du logement

**Démarchage de re-
cherche d'appartements**

40 bailleurs contactés
Epernay : 39 appartements
Châlons : 7 appartements
Sézanne : 6 appartements
Vitry le F : 12 appartements
Suite à réunion UNPI :
17 bailleurs nous ont
contactés
7 par «bouche à oreilles»

INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

L'intermédiation locative est un dispositif solidaire qui s'inscrit dans le cadre de la loi Cosse « Louer abordable ». Il s'agit de favoriser l'accès au logement de personnes hébergées ayant des difficultés à accéder au logement du fait d'une situation précaire.



L'objectif est de fluidifier les sorties d'hébergement en mobilisant le **parc de logements privés**. Le bien est loué par l'association qui le met en sous location à des personnes orientées par le SIAO. L'association fait tiers entre le bailleur et le sous-locataire. Elle assure la gestion du bien dans son ensemble et effectue l'accompagnement social afin de permettre aux personnes de s'inscrire dans une location pérenne à moyen ou long terme.

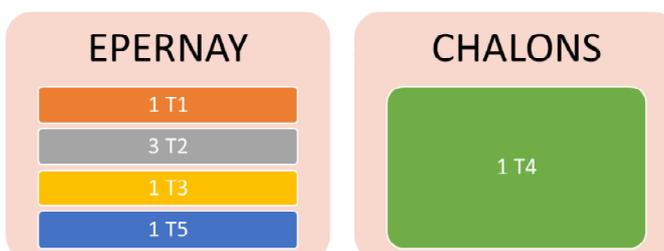
Répartition des ménages par territoire :

EPERNAY			CHALONS EN CHAMPAGNE		
Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.
5	7	2	1	4	3

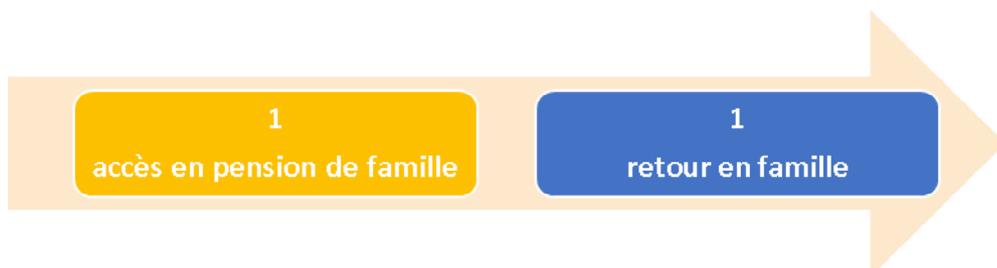
Objectif de déployer l'IML à
Vitry le François et Sézanne



Répartition des logements par territoire :
7 logements du parc privé captés en 2019



Solutions de logement à la sortie : 2 ménages sortis





33 ménages (+12)

Soit 33 personnes :
22 hommes-11 femmes

moyenne d'âge 50 ans
0% de 18/25 ans

Le plus jeune a 27 ans

Le plus âgé a 76 ans

Statut

100 % de droits communs

Protection judiciaire

Sur 33 adultes, 16, soit
48% ont une mesure de
protection :

12 curatelles renforcées

2 curatelles

2 tutelles



Sur 33 adultes, seul un
adulte occupe un emploi
(CDI)



Sur 33 adultes :

1 a un salaire

15 ont le RSA

1 pension d'invalidité

3 ont l'allocation chômage

12 ont l'AAH

1 a la retraite

L'endettement

Sur 7 adultes sortis

2 avaient des dettes à

l'entrée

0 à la sortie

PENSIONS DE FAMILLE

« La Cité » et « Les pensées »

La pension de famille « est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoires et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni du logement autonome. »



Nous disposons de **25 places** à Epernay et **10 places ont été ouvertes progressivement le 30/09/2019** dans la résidence « Les pensées » à Vitry le François.



Au niveau de la santé :

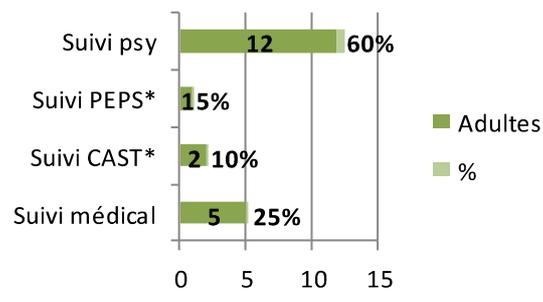
Le public de la pension de famille est en partie vieillissant et l'aspect santé est prédominant. La moitié des résidents est suivie pour des troubles psychologiques ou psychiatriques.

Taux d'occupation
Epernay 75 %
Vitry-le-François 49%

82 % des résidents ont un médecin traitant

* Centre d'Aide et de Soins pour les Toxicomanes

* Plate-forme d'Éducation et de Prévention pour la Santé



Solutions de logement à la sortie : 7 adultes sortis

2
accès au logement
public sans ASLL

2
accès au logement
privé sans ASLL

1
accès en résidence
accueil

2
décès

Durée moyenne de séjour sur 7 adultes sortis: **1326 nuitées** soit **3 ans 1/2** (+8 ans en 2018)



5 ménages

Soit 5 personnes :
5 hommes

moyenne d'âge 43 ans
20% de 18/25 ans
Le plus jeune a 25 ans
Le plus âgé a 61 ans

Statut

100 % de droits communs

Protection judiciaire

100% ont une mesure de protection :

3 curatelles renforcées
2 curatelles



Sur 5 adultes

2 CDI
3 sans emploi



Sur 5 adultes :

2 ont un salaire + l'AAH
3 ont l'AAH

L'endettement

Sur 5 adultes :

Aucun n'a de dette

RÉSIDENCE ACCUEIL

Du 30 septembre au 31 décembre 2019

La résidence accueil s'adresse aux personnes ayant de faibles ressources, fragilisées par des troubles psychiatriques liés à une pathologie mentale et ne pouvant accéder à un logement autonome ou s'y maintenir durablement. L'idée est de proposer une solution de logement durable, dans un cadre chaleureux, chaque résident ayant la possibilité d'entretenir des relations de vie quotidienne avec les autres résidents et intervenants. Elles garantissent ainsi un accompagnement sanitaire et social en partenariat avec le secteur psychiatrique.

La résidence accueil combine l'avantage d'un logement privatif complété par un dispositif de soutien social et de soins infirmier avec le Centre Médico Psychologique. Une équipe de travailleurs sociaux intervient en permanence dans la structure. Le résident est locataire en titre de son logement.

5 places à Vitry-le-François ont été ouvertes le 30/09/2019 dans la résidence « Les pensées », en attendant la construction d'une résidence mixte.



Au niveau de la santé :

Taux d'occupation
71 %

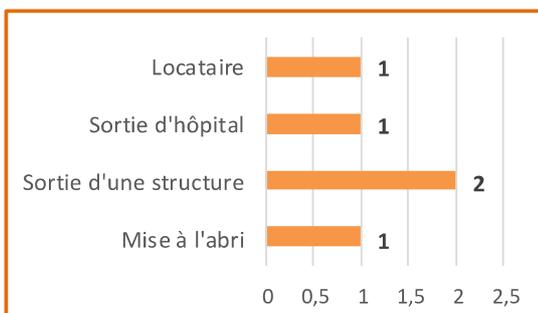
100 % des résidents ont un médecin traitant

100% sont suivis par le Centre Médico Psychologique

L'aspect santé est prédominant chez le public de la résidence accueil. Tous les résidents sont suivis pour des troubles psychologiques ou psychiatriques. Tous détiennent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).



Hébergement antérieur :



Le locataire nécessitait d'un accompagnement social et n'avait pas l'autonomie nécessaire pour un maintien dans son logement.

Durée moyenne de séjour : Aucun ménage sorti en 2019



24 ménages suivis (-20)

26 ménages orientés

1 ménage non rencontré
1 non adhésion

24 ménages en file active
par mois

8% de 18/25 ans

58% personnes seules
42% de familles dont 25%
monoparentales

318 visites à domiciles
tentées pour entrer en contact

32 passages maximum par
locataire



À l'entrée

11 avaient un emploi
13 étaient sans emploi



À l'entrée

20 avaient des ressources
4 étaient sans

- . Non recours aux droits
- . Perte d'emploi
- . maladie
- . Rupture des droits

APRIL ÉPERNAY

Accompagnement et Prévention par l'Insertion pour le Logement

APRIL est un dispositif de lutte contre les expulsions qui permet d'accompagner et de sécuriser les parcours des locataires en difficulté avec leur logement.

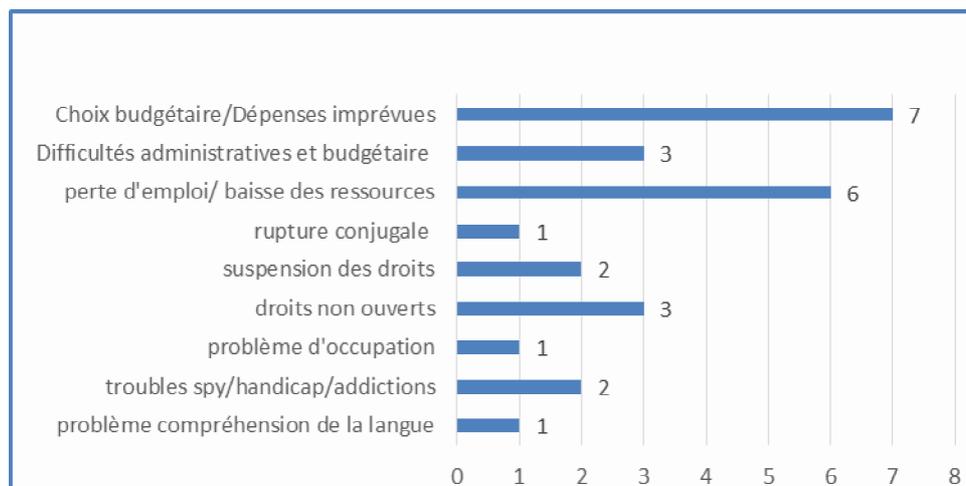
Ce projet s'articule autour de deux axes :

- * Un accompagnement social « précontentieux »,
- * La mise en place d'une intermédiation locative et d'un accompagnement social après la résiliation du bail.

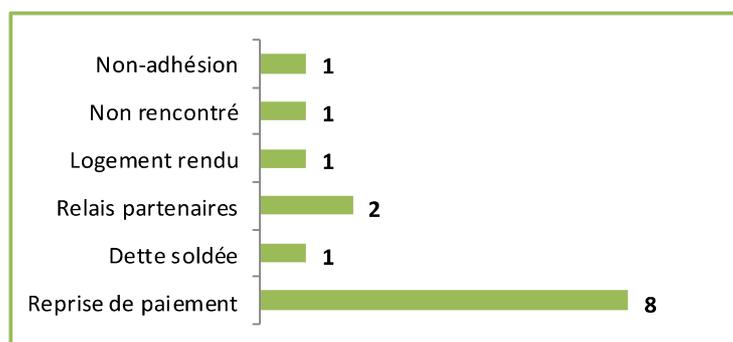


Plurial Novilia, partenaire historique, et le Club de Prévention travaillent de concert dans le champ du logement social et de l'hébergement. Cette action sur la prévention des expulsions repose sur la mutualisation de leurs compétences dans le domaine de l'accompagnement social et du logement pour éviter l'expulsion locative ou pour rechercher une solution de logement plus adaptée.

Causes principales de contentieux et de pré-contentieux :



Situation des ménages en fin d'accompagnement : 14 ménages sortis du dispositif





APRIL REIMS

DE SEPTEMBRE 2018 A SEPTEMBRE 2019

145 ménages orientés

6 non rencontrés

139 ménages suivis

116 ménages orientés en 2019 dont :
77 ont intégré APRIL
39 ont été réorientés

70 suivis par mois en file active pour 2 postes

457 visites à domiciles
tentées pour entrer en contact, soit 97% de ménages rencontrés

Durée moyenne de l'accompagnement : 9 mois



13 personnes sans ressources
1/4 avait un emploi
1/4 avait le RSA pour principales ressources

Sur 139 ménages : 94 ménages ont repris significativement le paiement du loyer (plus de 3 mois successifs) 24 reprises partielles ou irrégulières 21 n'ont fait aucun versement, soit pour cause de ressources non rétablies, pour ceux-ci l'arpentage se poursuit, soit pour non adhésion

Face à un constat de territoire préoccupant, les trois bailleurs sociaux rémois; Plurial Novilia, le Foyer Rémois et Reims Habitat ont souhaité expérimenter le projet APRIL, déjà en place sur le secteur sparnacien, sur le quartier Croix Rouge à Reims. L'objectif est de maintenir les familles dans le logement en évitant l'expulsion locative. Le dispositif a débuté en septembre 2017. 2 éducateurs ont été recrutés pour ce projet et leur lieu de travail est situé au cœur de ce quartier.



Caractéristiques des publics cibles :

Les locataires en situation d'impayés de loyer,
Les locataires pour lesquels ni les bailleurs ni les partenaires sociaux n'ont pu entrer en contact,
Les locataires dont le comportement génère des troubles de voisinage,
Les locataires pour lesquels un défaut d'entretien du logement ou d'hygiène aura pu être constaté.

- ⇒ Intervention auprès de locataires en grande paupérisation et/ou marginalisés.
- ⇒ Une action auprès des familles qui doit tenir compte d'un climat de délinquance.

Les grands domaines d'intervention :

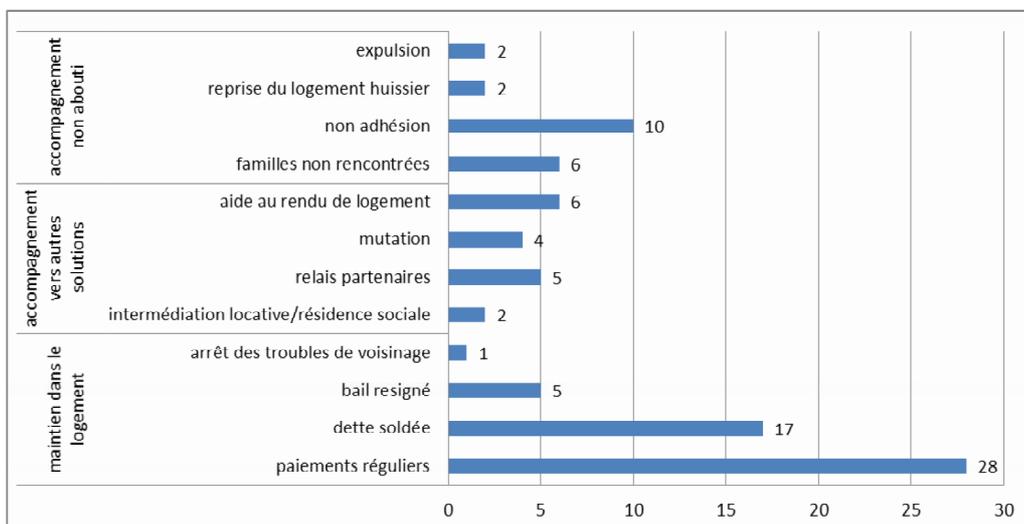
⇒ **Travail budgétaire** : Prioriser le paiement du loyer, soutenir le budget, état des lieux des dettes, dépôt du dossier de surendettement.

⇒ **Ouverture des droits** : Le soutien budgétaire passe en premier lieu par l'accès aux droits.

⇒ **Travail dans le logement** : Occupation, économie d'énergie, droits et devoirs du locataire, souscription à l'assurance habitation, Hygiène, gestion des nuisances.

Relais et orientation / un accompagnement gradué qui vise l'autonomie des familles et permet le retour vers les dispositifs de droits communs (CCAS, CSD, CAF...).

Situation des ménages à la sortie du dispositif : sur 88 ménages sortis



ACCOMPAGNEMENT DES RÉFUGIÉS

DE JUILLET A DÉCEMBRE 2019



12 ménages
Soit 25 personnes :
14 adultes - 11 enfants

Age :
8 avaient entre 26/30 ans
6 avaient entre 31/40 ans
0 % de 18/25 ans

58% de famille
42 % personnes seules



2 CDD dont 1 > 6 mois
9 en formation
3 sans activité



2 avaient un salaire
10 avaient le RSA
2 indemnités chômage

Dans le cadre de la circulaire du 12 décembre 2017, la DDCSPP a mandaté le Club de Prévention pour la prise en charge de 25 mesures d'accompagnement dans le cadre du dispositif « **Accompagnement des Réfugiés** ».

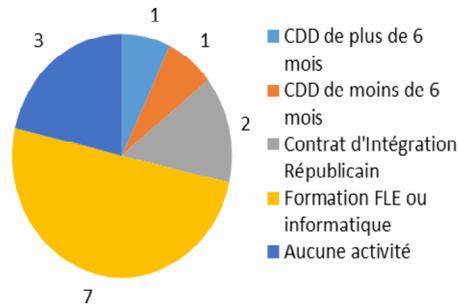


Le public visé est des ménages sortant d'hébergement bénéficiant d'une protection internationale et les ménages régularisés ayant besoin d'un accompagnement social tant dans l'accès au logement autonome que dans l'accès à l'emploi.

La durée d'accompagnement est d'un an maximum.

Lieu d'intervention : les 25 mesures par an seront réparties sur les territoires d'Épernay, Chalons en Champagne, Vitry-le-François et Sézanne.

L'objectif d'accompagnement est destiné à garantir l'entrée, le maintien et l'autonomie dans le logement et d'informer les familles sur les droits et devoirs du locataire mais aussi d'assurer l'insertion socioprofessionnelle et les droits fondamentaux en matière de santé, de justice, de formation, d'éducation...



L'insertion professionnelle

Les freins à l'emploi sont liés **au manque de maîtrise de la langue française**. Deux adultes, actuellement en Contrat d'Intégration Républicain, ne sont pas disponibles immédiatement pour une recherche d'emploi. Les autres sont en apprentissage de la langue.

Parmi les 3 qui sont sans activité, **2 ont des problèmes de santé importants** rendant impossible l'accès à l'emploi à court terme.

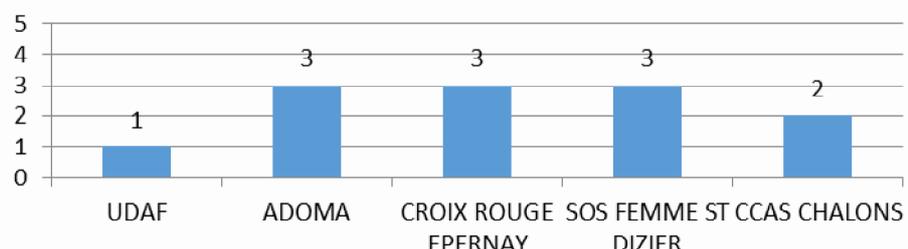


Répartition sur les territoires :

EPERNAY	CHALONS EN CHAMPAGNE
5 ménages	7 ménages

En 2019 (sur 6 mois) seuls 2 territoires ont été concernés par ce dispositif; Épernay et Chalons en Champagne

Prescripteur de la demande





8 ménages

Soit 21 personnes :
11 adultes-10 enfants

moyenne d'âge 48 ans
0% de 18/25 ans

88% de familles dont 48%
d'hommes avec enfants
12% de personnes seules



Sur 11 adultes :
9 avaient un emploi
2 étaient sans emploi



Sur 11 adultes :
6 percevaient un salaire
2 indemnités journalières +
pension d'invalidité
1 indemnité journalière +
AAH
1 retraite
1 indemnité chômage

6 ménages avaient moins de
2000 €/mois

L'endettement

100% des ménages sont
endettés :

3 pour moins de 5 000 €
3 entre 5 000 et 10 000 €
1 entre 10 000 et 15 000 €
1 entre 15 000 et 20 000 €

75% avaient un crédit

100% avaient du retard
pour le paiement du loyer
ou pour le remboursement
de crédit

Action logement

De juillet à décembre 2019

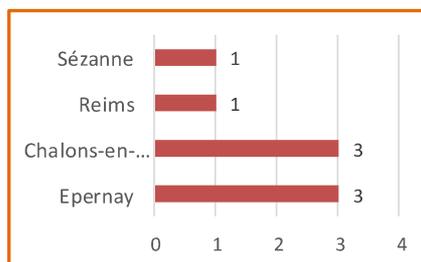
Le dispositif d'Action Logement a pour objectif l'accompagnement social du public, souvent salarié, orienté par l'organisme **Action Logement**. Ce public connaît un événement imprévisible ayant une incidence sur ses ressources et notamment sur son logement.



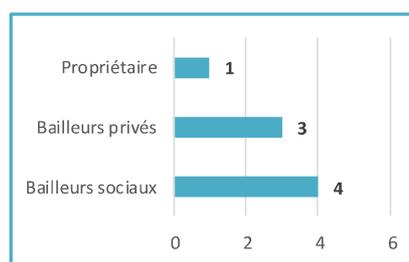
Dans le cadre de notre convention avec Action Logement, les conseillers du CIL-PASS Assistance peuvent nous mandater pour 3 missions : **une mission de diagnostic complémentaire, une mission d'accompagnement social lié au logement et une mission de bail glissant.**



Territoires d'intervention



Logement des ménages



Motif d'orientation des ménages : Sur 8 ménages

- ⇒ 5 portaient sur un accompagnement essentiellement axé sur le budget
- ⇒ 3 portaient sur un accompagnement social global

Durée de l'accompagnement : 4 ou 6 mois

Fin des mesures et/ou renouvellements demandés :

Sur les 8 mesures, 4 ont vu leur échéance se terminer en 2019.

3 mesures ont été renouvelées pour la même période d'accompagnement initialement prévue par le conseiller Action Logement.

1 mesure a été clôturée suite au départ du couple de la France pour plusieurs mois. Cet accompagnement pourra être remis en place à leur retour (convenu avec le conseiller Action Logement).



PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES - Conseil de Vie Sociale

Le C.V.S, ce sont 16 personnes impliquées :

- 9 personnes hébergées élues
- 3 professionnels dont le directeur ou l'adjointe
- 1 administrateur
- 3 bénévoles dont 2 services civiques



1 Groupes d'expression « Le droit de vote dans le monde »

50 participants

1 réunion du CVS

Conseil National et Régional des Personnes Accompagnées (CRPA – CNPA) :

3 rencontres régionales

3 réunions CNPA à Paris

les actions menées par le CVS visent à la participation des personnes accompagnées par le pôle « Hébergement et Insertion par le Logement » et s'organisent autour de 3 objectifs :

- ⇒ amélioration du service,
- ⇒ connaissance des droits des personnes et des politiques publiques,
- ⇒ Sorties et convivialité.



Des loisirs et de la convivialité :

02/03 Salon de l'agriculture à Paris — **50 participants** (33 adultes et 17 enfants).



07/03 Atelier poterie.

26/05 Tenue d'un stand pour la fête de quartier.



Salon de l'agriculture

31/07 Sortie au Lac du Der — **10 participants** (4 adultes et 6 enfants).

Fête du quartier

05/08 Activité piscine à Bulléo pour les mamans avec de très jeunes enfants (**5 femmes**).

22/08 Sortie pêche sur les bords de Marne — **8 participants**.



03/09 Participation à la préparation du buffet de l'assemblée générale 2018.

09/09 Préparation des sandwiches avec le conseil citoyen lors des vendanges partagées.

⇒ 10/19 CRPA

29/11 Semaine de la Participation : 1 groupe d'expression dans le café du quartier, 1 quizz à la ferme de l'hôpital (**30 participants**), un loto qui a regroupé **50 participants** et Elections des membres du Conseil de Vie Sociale. .

23/12 Gouter de Noël articulé autour d'un spectacle de magie, de balades à poneys et en calèche — **156 participants**



Préparation du gouter de Noël



Balade en calèche



225 inscrits (+90)
89 femmes-136 hommes

Certains ne sont venus que sur quelques cours
150 apprenants ont été assidus

34 bénévoles encadrés par une professionnelle en Français Langue Etrangère



64 heures d'immersion dans la langue française



63 apprenants ont fait les vendanges

12 sorties citoyennes et culturelles :

- | à la Mairie
- | à la poste
- | chez les pompiers
- | canoé-kayak
- | atelier des lumières
- | galette des rois
- 3 au cinéma
- | concert église d'Aÿ
- | crèche de Noël
- | festival de l'écrit ; un apprenant a été primé

ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Les ateliers sociolinguistiques sont à destination des publics migrants statutaires. Dans la démarche, l'objet des apprentissages n'est plus centré sur la langue. La maîtrise du français devient le moyen de s'intégrer dans la société et d'être autonome dans sa vie quotidienne. Il s'agit de faire comprendre à l'exilé le rôle social attendu de lui en tant qu'usager des différents espaces sociaux en France (mairie, poste, école, musée, transports en commun...).



Les ateliers basent toutes leurs pratiques sur l'apprentissage de la citoyenneté en offrant aux exilés des outils qui développent leur autonomie sur leur territoire.

Répartition par territoire :

Territoires	Nombre d'apprenants	Nombre de bénévoles
Epernay	132	9
Vitry le F	47	3
Sézanne	28	11
Fère Champenoise	18	5

Ateliers Français Langue d'Intégration : les cours d'informatique ont pu permettre un travail sur l'insertion professionnelle ; faire son CV, se déclarer à pôle emploi, regarder les annonces d'emploi et y répondre...



Faire sa déclaration à Pôle emploi

Accompagnement aux métiers de la vigne (cours de taille) et préparation au CAP cuisine



Sortie en canoé kayak



Visite de la Mairie

RESSOURCES HUMAINES

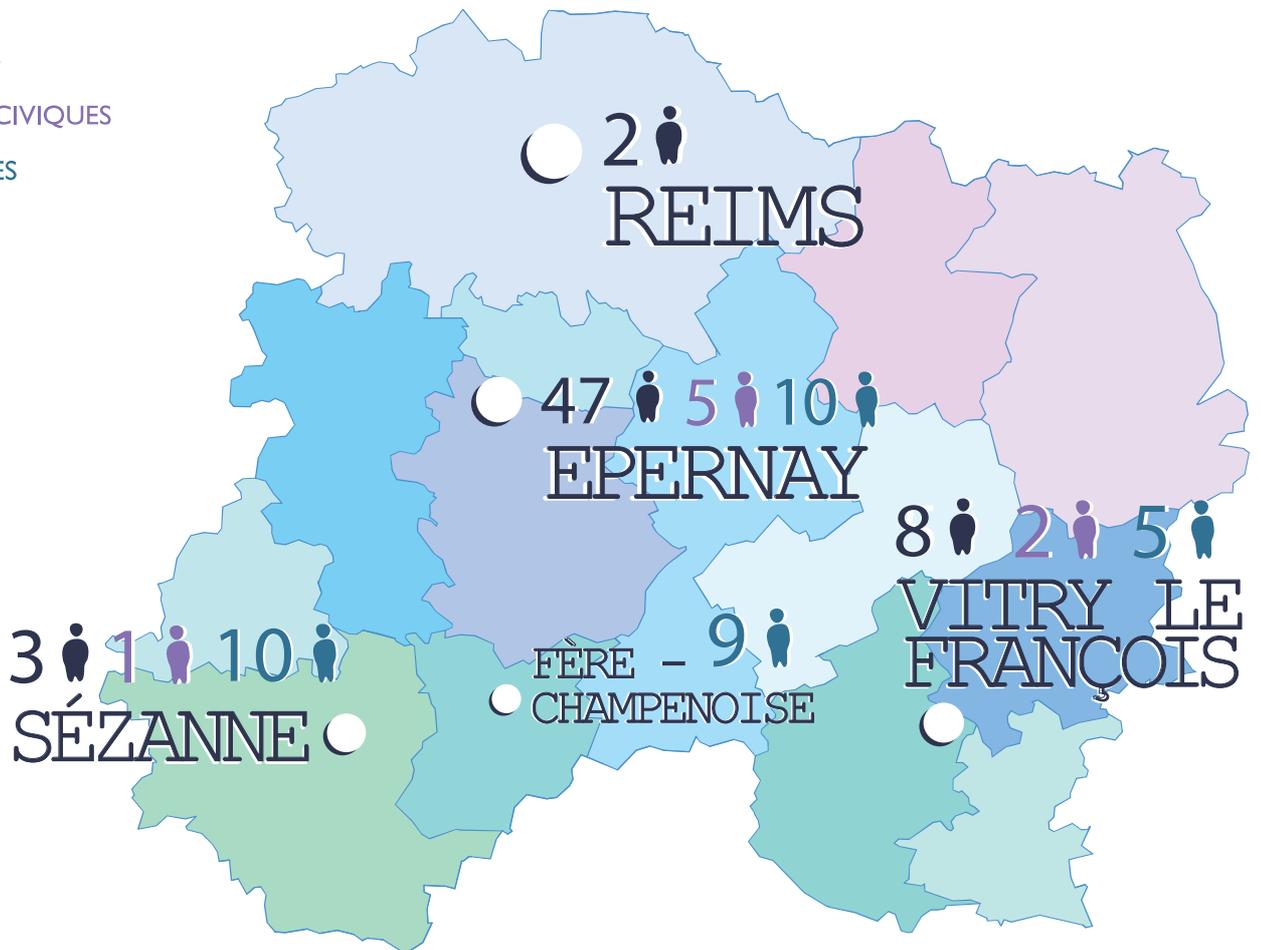


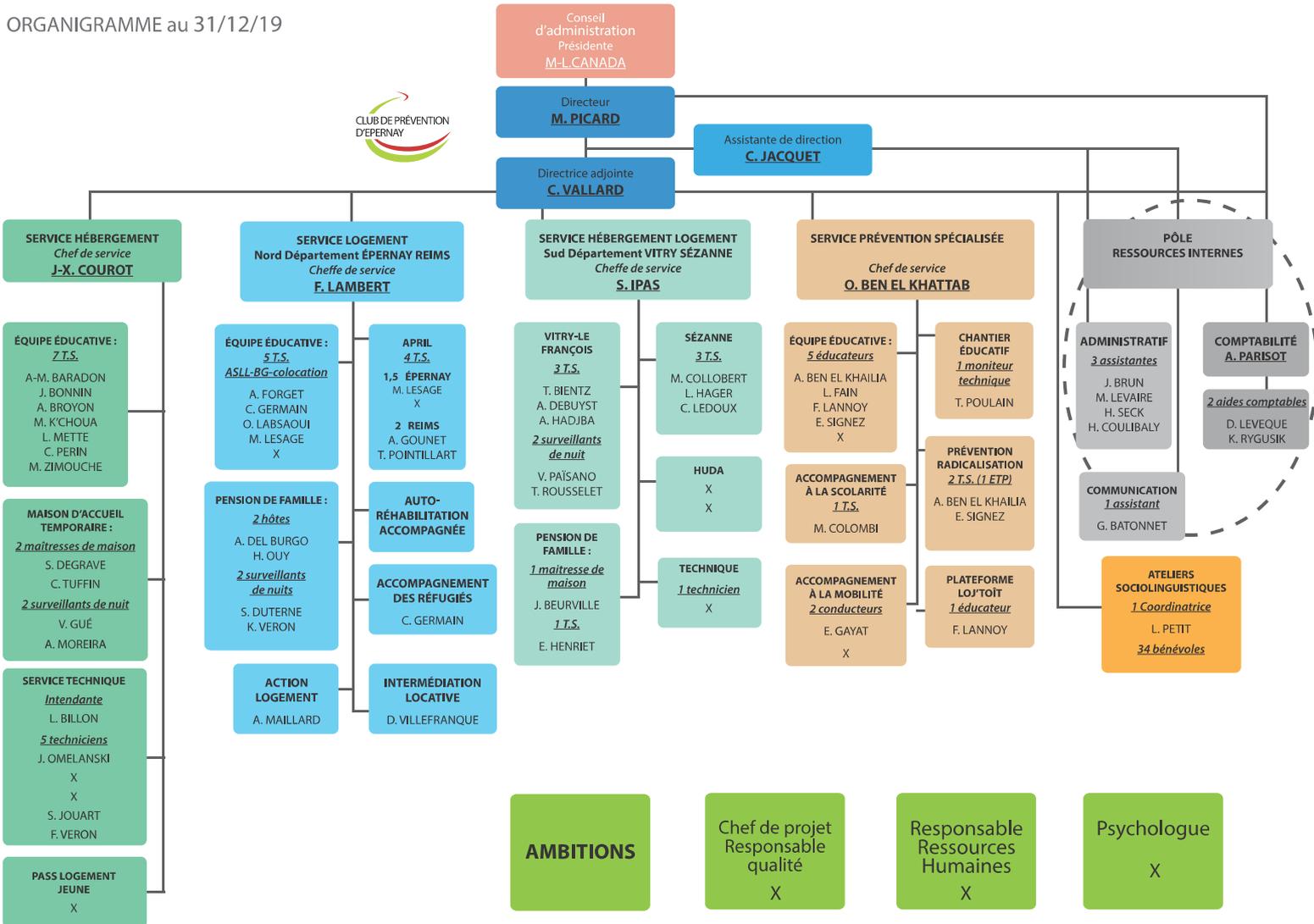
RÉPARTITION DES EMPLOYÉS, DES SERVICES CIVIQUES
ET DES BÉNÉVOLES PAR TERRITOIRE EN 2019

60  EMPLOYÉS

8  SERVICES CIVIQUES

34  BÉNÉVOLES





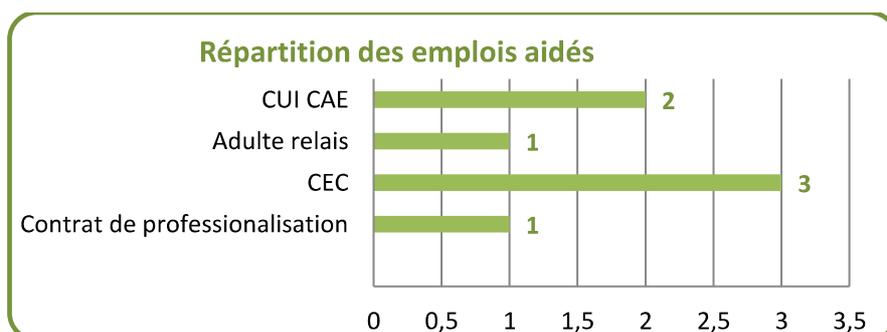
BILAN SOCIAL DU PERSONNEL

I - LE PERSONNEL : STATUT ET EFFECTIF

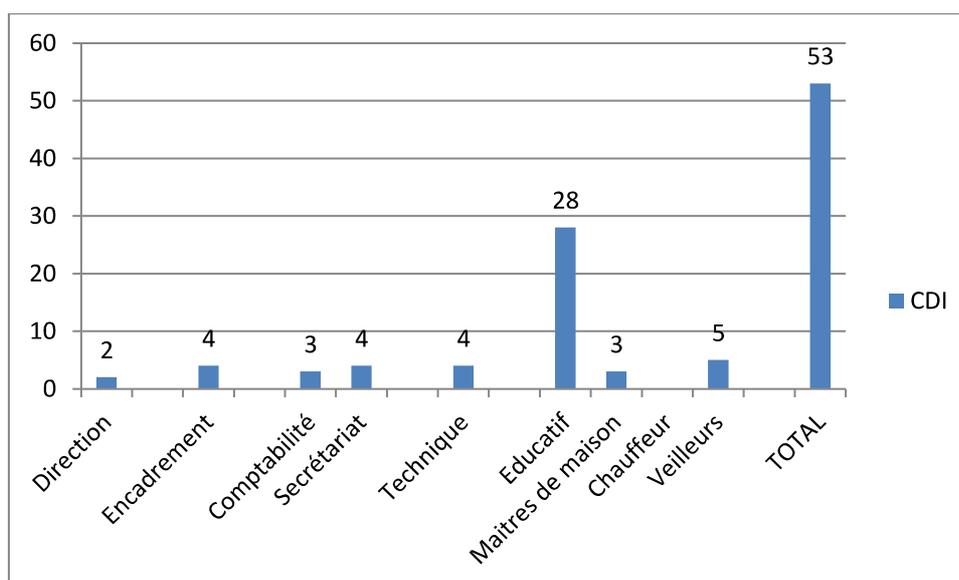
Effectif du personnel présent au 31/12/2019

	CDD	CDI	Dont contrat aidé	Total	%
Direction		2		2	3.33%
Encadrement		4		4	6.67%
Comptabilité		3		3	5.00%
Secrétariat	2	4	2	6	10.00%
Technique		4		4	6.67%
Educatif	1	28	1	29	48.33%
Maitres de maison	2	3	2	5	8.33%
Chauffeur	1		1	1	10.00%
Veilleurs	1	5	1	6	1.67%
TOTAL	7	53	7	60	100,00%

Répartition des emplois aidés : 7 emplois aidés



Répartition du personnel en CDI : 53 CDI dont 1 emploi aidé



Répartition de l'effectif par pôle et par sexe (53 CDI dont 1 emploi aidé + 6 emplois aidés) :

	Hommes	Femmes	Total
Direction	1	1	2
Encadrement	2	2	4
Administration	1	4	5
Comptabilité		3	3
Technique	1	3	4
Educatif	8	21	29
Veilleurs	2	4	6
Maitre de Maison	1	4	5
Chauffeur	1		1
TOTAL	17	42	59

Répartition de l'effectif par sexe et par âge :

2016	- 25 ans	26/30	31/35	36/40	41/45	46/50	51/55	56/60	61/65	TOTAL
Homme	2	4	2	3	1	2	1	2	1	18
Femme	5	11	3	4	5	3	6	3	1	41
TOTAL	7	15	5	7	6	5	7	5	2	59

Répartition de l'effectif par pôle et par tranche d'âge :

2016	- 25 ans	26/30	31/35	36/40	41/45	46/50	51/55	56/60	61/65	TOTAL
Direction						2				2
Encadrement		1		1	1	1				4
Secrétariat		3	1			1				5
Comptabilité	1				2					3
Technique				1			1		2	4
Educatif	4	10	1	6	3	1	2	3	0	30
Maitresse de maison	1			1			2	1		5
Veilleurs	1		1			1	1	1		5
Chauffeur	1									1
TOTAL	8	14	3	9	6	6	6	5	2	59

Départs des CDI sur 3 années :

	Démission	Licenciement	Rupture conventionnelle	Retraite	Décès	TOTAL
2016						0
2017	1	1	3	1		6
2018	1		5			6
2019	2		2	1		5

Départs des emplois aidés sur 2019 :

	Démission	Licenciement	Fin de contrat	Abandon de poste
TOTAL	1		5	

« Turnover » des CDI sur 3 années

	2019		2018		2017	
	Départs de CDI	Turnover CDI	Départs de CDI	Turnover CDI	Départs de CDI	Turnover CDI
Direction/encadrement		0%				0
Administratif/Comptabilité		0%			3	5.77 %
Technique		0%			1	1.92 %
Educatif/ Maitre de maison	5	8.6%	6	10.34%	1	1.92%
Veilleur		0%			1	1.92 %
Total	5	8.6%	6	10.34%	6	11.53%

ETP	2019	2018	2017
	58	56	50

* Très faible moins de 5%

Faible de 5 à 10%

Moyen : de 10 à 15%

Elevé de 15 à 20%

Très Elevé : au-delà de 20%

Entrées et départs des CDD (dont emplois aidés) :

Nombre d'entrées		%
Direction		
Secrétariat	1	33%
Comptabilité		
Éducatif		
Maitre de maison		
Technique		
Veilleurs	1	33%
Chauffeur	1	33%
Total	3	100%

Nombre de départs		%
Direction		
Secrétariat	1	10%
Comptabilité		
Educatif	4	40%
Maitre de maison	1	10%
Technique	1	10%
Veilleurs	2	10%
Chauffeur	1	10%
Total	10	100%

Motif de départ des CDD :

	Démission	Licenciement	Fin contrat	Abandon poste
TOTAL	1		9	0

Nombre de CDD présents au 31/12/2019

Nombre de CDD présents au 31/12/2019	
Direction	
Administration	2
Comptabilité	
Maitre de maison	2
Éducatif	1
Technique	
Veilleurs	1
Chauffeur	1
TOTAL	7

Répartition des CDI par pôle et par ancienneté dans la structure

	- 1 an	1/5	5/10	10/15	15/20	20/25
Direction						2
Encadrement			3		1	
Secrétariat		3				1
Comptabilité		1	2			
Technique		1		1		2
Educatif	11	13	3	1		1
Maitresse de maison	1	1				1
Veilleurs		2	1	1		
TOTAL	12	21	9	3	1	7

Niveau de qualification du personnel en CDI et en contrat aidé

Effectif présent au 31/12/2019

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Direction	1	1				
Encadrement		2	2			
Secrétariat			1	4		
Comptabilité			2	1		
Technique			1	1	1	2
Educatif			22	6	1	
Maitre de maison			1	1	2	
Chauffeur					1	
Veilleurs					5	1
TOTAL	1	3	29	13	10	3

II – DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Travailleurs handicapés présents au 31/12/2019 :

	Total	%
Direction		
Secrétariat/comptabilité	1	2%
Technique		
Veilleurs	1	2%
Educatif		
TOTAL	2	4%

Le taux de travailleurs handicapés doit être égal à moins 6 %

Effectif total des salariés en Equivalent Temps Plein et temps partiel au 31/12/2019 :

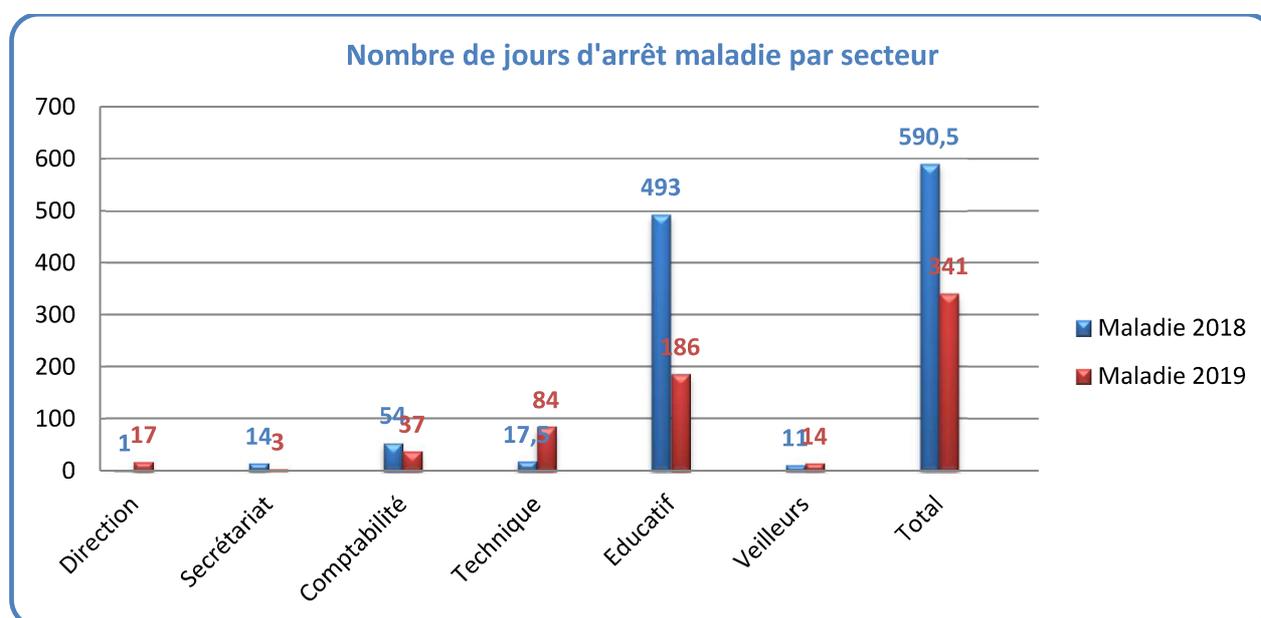
Contrats temps partiel	6
Contrat temps plein	54

	Contrat temps partiel	Contrat temps plein	TOTAL
Direction		2	2
Encadrement		4	4
Administration	0.31	5	5.31
Comptabilité		3	3
Technique	0.8	2	2.8
Maitre de maison		5	5
Educatif	0.71	28	28.71
Chauffeur		1	1
Veilleurs	1.6	4	5,6
TOTAL	3.42	54	57.42

III – ABSENTEÏSME

Suivi du nombre de jours d'absence en 2019:

	Maladie 2019	Maladie 2018	Accident travail 2019	Maternité 2019	Maternité 2018	Congé parental 2019	Congé parental 2018	Absence Injustifiée 2019	Absence Injustifiée 2018
Direction	17	1							
Secrétariat	3	14		126					
Comptabilité	37	54							
Technique	84	17.5							
Maitre de maison	50								
Educatif	136	493							3.5
Chauffeur	3								
Veilleurs	11	11							
TOTAL	341	590	0	126	0	0	0	0	3.5



IV – LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Nombre d'heures de formation en 2019 : 899.50 heures (1050 heures en 2018)

	Direction	Encadrement	Secrétariat	Comptabilité	Technique	Veilleurs	Educatif
Formation qualifiante Educateur spécialisé							
Prestation service secteur sanitaire et sociale			576.50				
Etude national des couts	7			7			
Manager de proximité		56					
Surveillant de nuit						42	
WEB DESIGN			60				
Fondamentaux droit du travail	11	11	11	11			
Fondamentaux durée du travail	11			11			
Gestion locative adaptée (FAPIL)							7
Journée acces droits des personnes âgées							7
La toxicomanie dans tous ses états							10
19 eme rencontre nationale *unafo	14						
Alerte logement adaptée (Uriopss)							6
Acquérir des repères sur les addictions							14
Le syndrome de Diogène							7
Les tuteurs des services civiques							7
Handicap psychique							7
Laïcité							6
Total	43	67	647.5	29	0	42	71

Nombre de participants par formation en 2019

	Direction	Encadrement	Secrétariat	Comptabilité	Technique	Veilleurs	Educatif
Formation qualifiante Educateur spécialisé							1
Prestation service secteur sanitaire et sociale			1				
Etude national des couts	2			1			
Manager de proximité		1					
Surveillant de nuit						1	
WEB DESIGN			1				
Fondamentaux durée du travail	2	4	1	1			
Fondamentaux durée du travail	2			1			
Gestion locative adaptée (FAPIL)							6
Journée acces droits des personnes âgées							2
La toxicomanie dans tous ses états							13
19ème rencontres nationales *unafo	2						
Alerte logement adaptée (Uriopss)							1
Acquérir des repères sur les addictions							1
Le syndrome de Diogène							6
Les tuteurs des services civiques							5
Handicap psychique							2
Laïcité							18
Total	8	5	3	3	0	1	55



REVUE DE PRESSE

Ils font les vendanges à Vertus pour se réinsérer

MIS EN LIGNE LE 22/09/2019 À 11:02 VENDANGES VERTUS (MARNE)



L'équipe de vendangeurs du Club de Prévention d'Épernay heureuse d'être dans les vignes du côté de Vertus.

Pour la troisième année, le Club de prévention d'Épernay organise l'opération « Les vendanges partagées » destinée à des personnes « très éloignées de l'emploi » et ne pouvant faire les vendanges de manière autonome (situation administrative précaire, parents isolés, difficultés de mobilité, bénéficiaires des minima sociaux, etc).

L'idée est de « proposer à un public le plus éloigné de l'emploi d'effectuer les vendanges en levant tous les freins d'accès à l'emploi », explique Mathieu Picard, le directeur du Club de Prévention. Ainsi la structure prend-elle en charge toute la logistique : accompagnement administratif, véhicule de ramassage chaque matin, fourniture du repas, garde des enfants, navettes sur les sites de vendanges.

Sur le secteur de Vertus, un groupe d'une vingtaine de personnes bénéficiaires vendange dans les vignes du Champagne Vve Fourny. Ambiance de vendanges et bonne humeur. En rompant l'isolement, le travail en équipe recrée du lien social et aide à retrouver de la motivation. Et comme le vignoble est demandeur de main d'œuvre, la perspective d'un emploi durable n'est pas utopique. En outre, une opération similaire au moment du palissage serait envisageable.

Des vendanges partagées pour se relancer dans le Vitryat

MIS EN LIGNE LE 14/09/2019 À 06:00 / DAMIEN ENGRAND / GLANNES (MARNE)



Le Club de prévention profite des vendanges pour réinsérer des personnes éloignées de l'emploi.



Depuis trois ans déjà, le Club de prévention d'Épernay mène dans le Sparnacien une opération intitulée « Les vendanges partagées », qui connaît un certain succès. Au point d'être déclinée pour la première fois dans le Vitryat cette saison.

L'initiative est destinée à un public composé de personnes dites « très éloignées de l'emploi », issues des quartiers prioritaires de la ville ou pas, et dans l'incapacité de faire les vendanges de manière autonome (mères isolées en manque de solution de garde, réfugiés politiques, jeunes désocialisés, bénéficiaires des minima sociaux en mal de mobilité, etc.).

Vendanger pour rompre l'isolement et se remobiliser

« L'idée est de lever tous les freins à l'emploi et de permettre à ces personnes de renouer avec le travail sans se soucier des problèmes administratifs ou de locomotion », explique le directeur de la structure sociale, Mathieu Picard. Les bénéficiaires du dispositif sont intégralement pris en charge, de manière à pouvoir se mobiliser pleinement pour leur tâche. « Nous nous chargeons de la logistique. Nous effectuons le ramassage en véhicule chaque matin en différents endroits de la ville. Nous fournissons le repas et, si besoin, nous nous chargeons de faire garder les enfants pour les personnes seules », détaille Shirley Ipas, chef de service.

En action dans les coteaux vitryats depuis le début des vendanges avec la maison Didier Sébille, l'équipe de vendangeurs du Club de prévention se trouvait sur les hauteurs de Glannes, jeudi 12 septembre. Sur les visages, de la fatigue, certes, mais aussi de larges sourires et des regards remplis de fierté. Le goûter avalé, la vingtaine de travailleurs reprennent leur tâche avec ardeur, et pour certains en chanson.

« L'ambiance est bonne dans cette équipe », souligne Adrien Sébille, qui n'a jamais douté de l'efficacité des personnes adressées par le Club de prévention : « J'étais confiant. Avant cette opération j'avais déjà accueilli sept personnes du Club de prévention. Je le remercie d'ailleurs parce qu'il m'offre la sécurité d'être certain de disposer de 20 vendangeurs tous les jours. »

« Travailler en équipe permet de rompre l'isolement, de vivre un moment partagé et, on le voit, festif. Cela aide les bénéficiaires à reconstruire du lien social et à se remobiliser. Les vendanges, c'est générateur d'emplois. L'idée, c'est qu'il y ait des relations qui se créent ensuite », poursuit Mathieu Picard. Lors des opérations précédentes, plusieurs bénéficiaires du dispositif des « Vendanges partagées » ont retrouvé un emploi durable, et pas toujours dans le secteur viticole.

« Il y a du potentiel économique avec le vignoble et faire les vendanges ne demande pas de compétence particulière. Or, ces personnes n'y avaient pourtant pas accès », conclut le directeur.

C'est désormais quelque peu corrigé.